

Québec, le 29 mars 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-03-09 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 2 mars dernier concernant divers documents relatifs au 1907, boul. Maloney à Gatineau. Les documents suivants sont accessibles :

1. Plainte reçue le 4 mars 2015, 1 page;
2. Rapport de l'inspection du 9 mars 2015, 10 pages;
3. Rapport de l'inspection du 5 juin 2015, 23 pages;
4. Plainte reçue le 8 avril 2016, 1 page;
5. Rapport de l'inspection du 21 avril 2016, 21 pages;
6. Courriel du 28 avril 2016, 1 page;
7. Avis de non-conformité daté du 20 mai 2016, 2 pages;
8. Rapport de l'inspection du 15 juillet 2016, 20 pages;
9. Avis de non-conformité daté du 10 août 2016, 2 pages;
10. Avis de réclamation daté du 14 septembre 2016, 2 pages;
11. Plainte reçue le 26 janvier 2017, 2 pages;
12. Rapport de l'inspection du 13 février 2017, 26 pages;
13. Avis de non-conformité daté du 24 février 2017, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme.

Me Marie-Claude Thibeault
25, rue Laurier C.P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9
Tél. : 819 243-2345 # 7181
Télééc. : 819 595-7192
thibeault.marie-claude@gatineau.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. François Gravel, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse francois.gravel@mddelcc.gouv.qc.ca, en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (15)

Remettre à:

Amélie



CIDREQ : _____

SAGO

Demande : 2004 22168

Intervention : 3009 46489

Lieu d'intervention : _____

Intervenant : Y2059527

ENREGISTREMENT D'UNE PLAINTE VERBALE DANS SAGO

Nom du plaignant : Anonyme ✓

Adresse : _____

Téléphone : _____

Objet : Entreposage de matériaux secs en
mac dans la cours de Démolition Piché ✓

Nom du justiciable : Démolition Piché

Adresse : 1907 boulevard Maloney est.
(1905)

Numéro de gestion documentaire : _____

Accusé verbal – Info au plaignant :

J'ai discuté avec le plaignant et l'ai informé qu'une intervention sera réalisée.

Lui ai dit que la chef d'équipe décidera du
traitement de sa plainte. ✓

Description de la plainte :

Démolition Piché entrepose des matériaux secs
sur le terrain (tas de bois, béton, métal, etc).

Reçue par : Amélie Fortin

Date de réception : 4 mars 2015

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-03-09 Heure d'arrivée : 11 h 05 Heure de départ : 11 h 30
Inspecteur : Amélie Fortin Accompagné de :

N° intervention : 300946489 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7550-07-01-00195-00 N° du rapport d'inspection : 401232599
N° demande : 200422168 Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'entreposage de matériaux secs en vrac dans la cours de Démolition et Excavation L. Piché et fils.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2153606 Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 1907, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8R 3Z2
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,510305555600;-75,543916666700

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.	Propriétaire	1907 boulevard Maloney Est, Gatineau J8R 3Z2	Y2059527

Conditions météo

-3°C, ensoleillé

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Luc Piché	Propriétaire	819 827-8818 (bureau) 53-54 (cellulaire)

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Luc Piché

Plainte SO

Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 4 Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Amélie Fortin avec un appareil photo de type Olympus Stylus Tough 3000. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-07\forum01\7550-07-01-00195-00\2015-03-09
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Croquis du 1907 boulevard Maloney Est, à Gatineau
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	2	Carte de localisation du 1907 boulevard Maloney Est, à Gatineau
<input type="checkbox"/> Autre	3	Rôle d'évaluation foncière du 1907 boulevard Maloney Est, à Gatineau
<input type="checkbox"/> Autre	4	Calcul du volume des amas entreposés dans la cours de Piché Démolition
<input type="checkbox"/> Autre	5	Plan du 1907 boulevard Maloney est, à Gatineau produit par JFSA

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le 4 mars 2015, une plainte est reçue au ministère concernant l'entreposage de matériaux secs en vrac dans la cour de l'entreprise Excavation et Démolition L. Piché et fils (au 1907 boulevard Maloney Est, à Gatineau).

Le 9 mars 2015, je me rends sur les lieux afin de vérifier le bien-fondé de la plainte.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée sur les lieux, je constate que l'entreprise est actuellement en travaux.

Je rencontre M. Luc Piché, copropriétaire de l'entreprise, qui m'explique que celle-ci vient de quitter la rue de Valcourt à Gatineau pour s'installer dans ses nouveaux locaux, sur le boulevard Maloney Est.

Après lui avoir expliqué l'objet de ma visite, M. Piché m'explique qu'une demande de certificat d'autorisation concernant 23-24 est actuellement en préparation par le biais de son consultant 53-54. Il m'explique qu'il y a deux zonages dans la cour arrière de l'entreprise. Une première section permet l'entreposage de matériaux secs, mais pas le concassage, tandis que dans la seconde zone, le concassage est permis. L'entreprise aurait obtenu l'autorisation (du ministère et de la ville de Gatineau) d'installer un important ponceau afin de pouvoir circuler entre ces deux zones.

J'explique à M. Piché que même si le zonage permet l'entreposage de matériaux secs, si la quantité de matériaux entreposés dépasse 60m³, un certificat d'autorisation est requis auprès de notre ministère.

M. Piché me mentionne que la compagnie souhaite entreposer, entre autres, de la brique, du béton, de l'asphalte, des métaux et qu'elle compte également réaliser le concassage de certains matériaux.

M. Piché me mentionne qu'actuellement l'entreprise ne fait qu'entreposer du béton, du bois et du métal dans la cour arrière, 23-24

Je quitte ensuite, M. Piché, pour aller inspecter la cour arrière de l'entreprise. J'y constate trois amoncellements (photo 1).

Je me rends d'abord au premier amoncellement, celui de béton (photo 2). Je prends les coordonnées de l'amoncellement à l'aide d'un GPS de marque Garmin (X Trex). Celles-ci sont, exprimées avec le système de référence géodésique Nad83 (DDMMss), N 45° 30' 36,8" et W 75° 32' 40,2" (+/-9m). Je mesure ensuite les dimensions de l'amoncellement à l'aide d'un télémètre de marque Bushnell. J'obtiens une largeur de 4m et une longueur de 7m. J'estime, à l'œil, la hauteur de l'amoncellement à 1 mètre.

Je me dirige ensuite au second amoncellement qui est constitué de métal récupéré (photo 3). Celui-ci est aux coordonnées N 45° 30' 37,1" et W 75° 32' 38,1" (+/-6m). Les dimensions de l'amoncellement sont de 5m par 4m et j'estime sa hauteur à environ 1,5m.

Je me dirige ensuite vers le dernier amoncellement constitué de bois (photo 4). Les dimensions de l'amas sont de 9m par 7m et j'estime sa hauteur à 2 mètres. L'amas est localisé aux coordonnées N 45° 30' 37,6" et W 75° 32' 37,1" (+/-6m).

M. Piché me remet une photocopie du plan du terrain préparé par la 23-24 et je quitte ensuite les lieux (annexe 5).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Je vérifie avec le rôle d'évaluation foncière le propriétaire du terrain. La compagnie Démolition et excavation L. Piché et fils est bien le propriétaire du 1907 boulevard Maloney Est, à Gatineau (annexe 3).

Je calcule les volumes des différents amoncellements. J'obtiens un volume de béton de 9.33m³, un volume de métal de 10 m³ et un volume de bois de 42 m³ (annexe 4). L'entreposage de métal n'étant pas soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation, j'additionne uniquement le volume du béton et du bois et j'obtiens un volume de 51.33 m³.

Je communique avec la 23-24 afin de m'assurer qu'une demande de certificat d'autorisation est actuellement en cours. 53-54 me confirme qu'ils sont actuellement à élaborer une telle demande et que celle-ci visera autant 23-24. Je lui mentionne que sans certificat d'autorisation la quantité de matériaux secs doit demeurer inférieure à 60m³.

5 Conclusion

Selon le «Guide sur les actes statutaires et les critères d'aménagement et d'exploitation, de divers lieux de valorisation de matières fermentescibles ou inférentescibles», l'entreposage d'une quantité de matériaux secs supérieurs à 60m³, nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation.

5 Conclusion

La plainte n'est donc pas fondée puisque la quantité de matériaux secs entreposée est inférieure à cette limite.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés
 SO
6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Amélie Fortin

Signature : *Amélie Fortin*

Date de signature : 25/03/2015

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Véronique St-Hilaire

Fonction : Chef d'équipe par intérim, secteur municipal, hydrique et naturel

Signature : *Véronique St-Hilaire*

Date : 25 mars 2015

Commentaires : D'accord avec la recommandation



P3090004 (Small).JPG

Photo 1. Vue sur l'amoncellement de béton, de métal et de bois



P3090001 (Small).JPG

Photo 2. Vue sur l'amoncellement de béton



P3090002 (Small).JPG

Photo 3. Vue sur l'amoncellement de métal





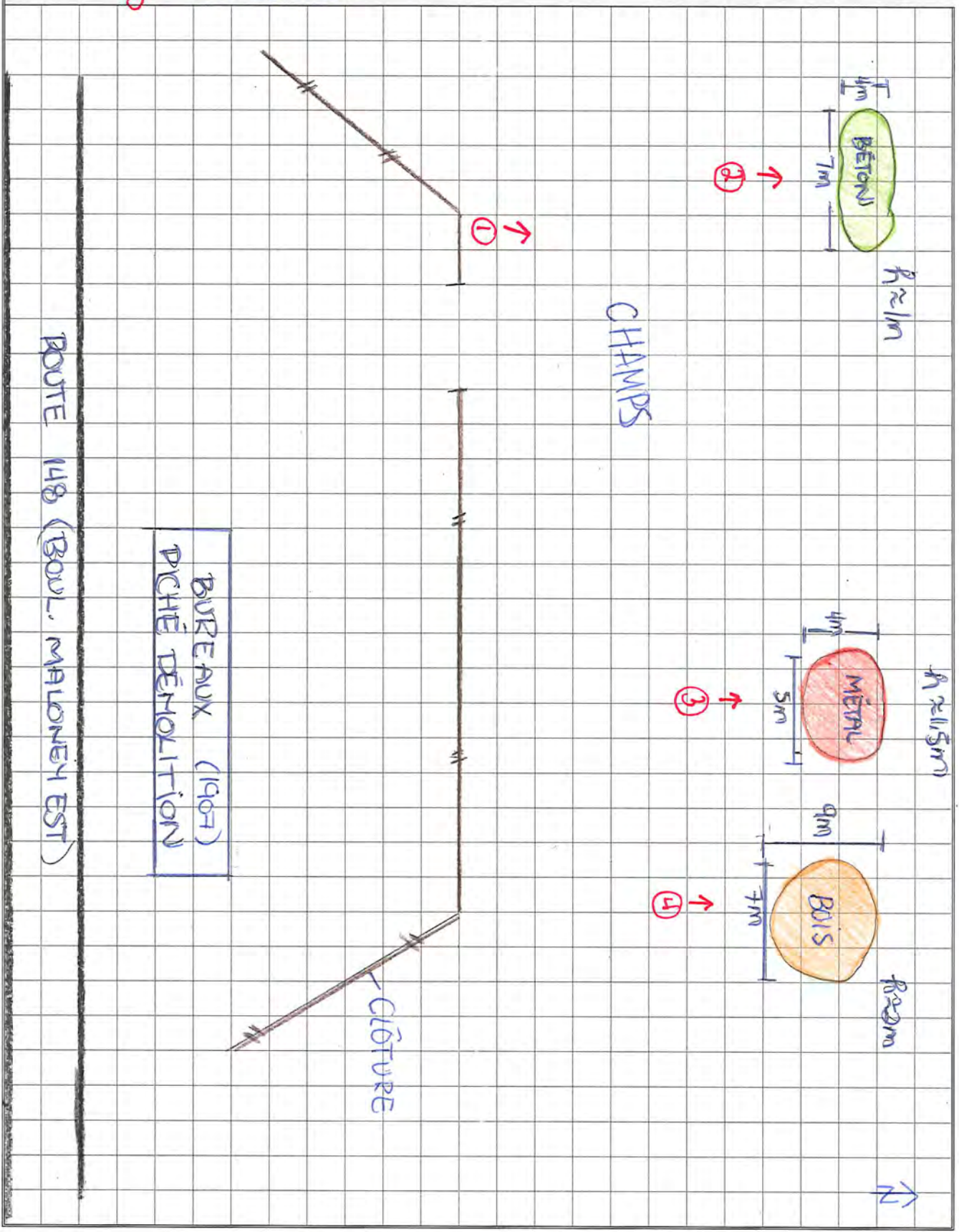
P3090003 (Small).JPG

Photo 4. Vue sur l'amoncellement de bois

ANNEXE 1: CROQUIS DU 1907 BOULEVARD MALONEY EST À GATINEAU

Lieu inspecté : DICHÉ DÉMOLITION N° REF. 7550-07-01-00195-00

NOTE :
 : ORIENTATION DU NORD
 : PRISE DE PHOTOS

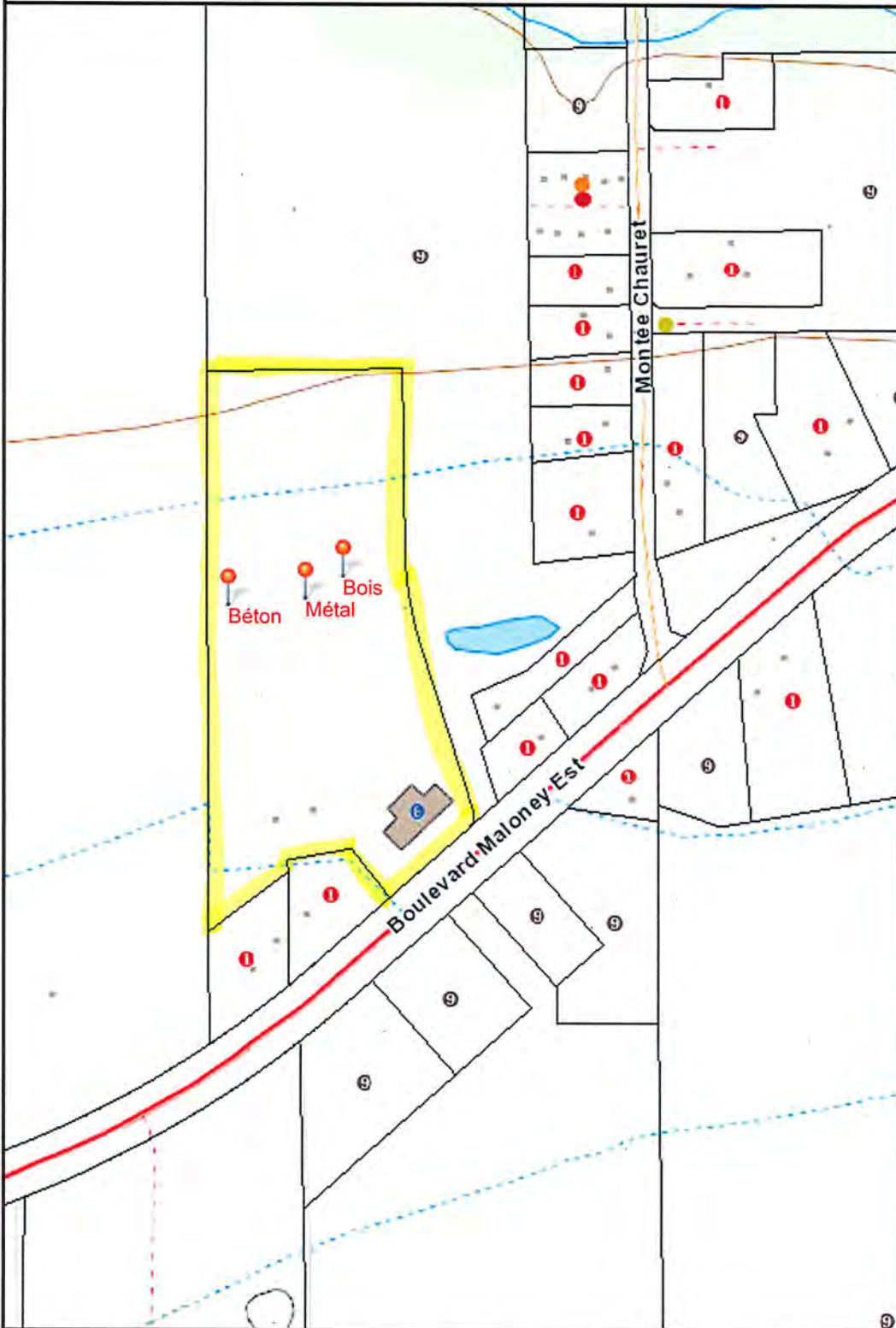


GPS BÉTON: 45° 30' 36,8" 75° 32' 40,2" ± 9m
 MÉTAL : 45° 30' 37,1" 75° 32' 30,1" ± 9m
 BOIS: 45° 30' 37,6" 75° 32' 37,1" ± 9m

RÉALISÉ PAR : Amélie Fortin (nom) Amélie Fortin (signature) 2015 / 03 / 09
 a m j

Annexe 2

Carte de localisation du 1907 boul. Maloney est, Gatineau



▲ Lots (Cad. Qc)



Unités d'évaluation

▲ foncière avec propriétaire (s)

- Résidentielle
- Industries
- Transports
- Commerciale
- Services
- Loisirs
- Richesses naturelles
- Imm. non exploités et étendues d'eau

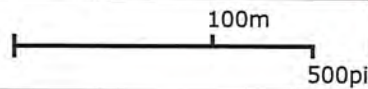
▲ Lieux d'intervention - point

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autre lieu
- ⊗ Lieu inactif

▲ Lieux d'intervention - ligne

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles

Échelle : 1 / 3 906



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2015

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec

Préparé par:
Amélie Fortin
Secteur municipal (C)
2015-03-11



Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: VILLE DE GATINEAU

en vigueur pour les exercices financiers: 2015, 2016 et 2017

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: 1907 BOULEVARD MALONEY EST
 Arrondissement: GATINEAU
 Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 1 372 503
 Numéro matricule: 7941-55-1567
 Utilisation prédominante: 9490 AUTRES ESPACE PLANCHER INOCCUPE
 Numéro d'unité de voisinage: 1770
 Dossier d'évaluation No: 106 025

2. Propriétaire

Nom: DEMOLITION ET EXCAVATION L. PICHE & FILS
 Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale
 Adresse postale: 41 RUE DE VALCOURT
 Municipalité: GATINEAU (QUEBEC) J8T 8G8
 Date d'inscription au rôle: 2015-01-30 Complément: A/S LUC ET MARC PICHE

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

<u>Caractéristiques du terrain</u>		<u>Caractéristiques du bâtiment principal</u>	
Mesure frontale:	63,33 m	Nombre d'étages:	1
Superficie:	40 399,30 m ²	Année de construction:	1987
		Aire d'étages:	826,6 m ²
		Genre de construction:	
		Lien physique:	Jumelé
		Nombre de logements	0
		Nombre de locaux non résidentiels:	1
		Nombre de chambres locatives:	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2013-07-01
 Valeur du terrain: 440 400\$
 Valeur du bâtiment: 1 078 200\$
 Valeur de l'immeuble: 1 518 600\$
 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 1 451 200\$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentiel, classe 10

Immeuble: Valeur imposable: 1 518 600 \$ Valeur non imposable: 0 \$

ANNEXE 4: CALCUL DU VOLUME DES AMAS ENTREPOSÉS DANS LA COURS DE PICHE DÉMOLITION

① AMAS DE BÉTON

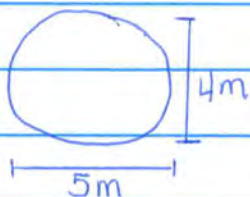
$h \approx 1m$



$$V = \frac{A \times h}{3} = \frac{(7 \times 4) \times 1}{3} = 9,33m^3$$

② AMAS DE MÉTAL

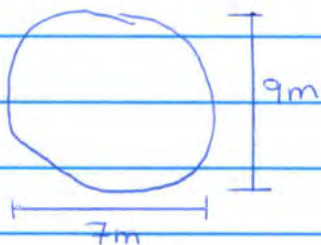
$h \approx 1,5m$



$$V = \frac{(4 \times 5) \times 1,5}{3} = 10m^3$$

③

$h \approx 2m$



$$V = \frac{(9 \times 7) \times 2}{3} = 42m^3$$

$$\text{total: } 42m^3 + 10m^3 + 9,33m^3 = 61,33m^3$$

V estime sur la base d'une
pyramide à base rectangulaire.

23-24

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Outaouais
Région : Outaouais

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-06-05	Heure d'arrivée : 11 h 35	Heure de départ : 12 h 40
Inspecteur : Mouloud Sebbane	Accompagné de : Emilie Lapalme Gendron	

N° intervention : 300960150	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7550-07-01-00195-00	N° du rapport d'inspection : 401260729
N° demande : 200427467	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant un remblai de béton dans un milieu humide.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Démolition et excavation L. Piché et fils inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2153606	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :	
Adresse du lieu : 1907, boulevard Maloney Est Gatineau (Québec) J8R 3Z2	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,510305555600;-75,543916666700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.	Propriétaire	41, rue de Valcourt Gatineau (Québec) J8T 8G9	Y2059527

Conditions météo
T°=24°C, nuageux

Personnes rencontrées	<input type="checkbox"/> SO	
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Luc Piché	Président	819-827-8818/ 53-54

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : M. Luc Piché			

Plainte	<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mouloud Sebbane avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix XP60. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-07\sebmo01\7550-07-01-00195-00\2015-06-05	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la Photo 036.jpg qui est prise avec le mode <i>paranoma</i> de l'appareil à photo.	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Croquis des lieux de l'inspection
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	2	Carte de localisation du site de l'inspection
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	3	Localisation des lieux de l'inspection- Atlas Géomatique
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	4	Rôle d'évaluation foncière Démolition et Excavation L. PICHE ET fils.
	5	Rôle d'évaluation foncière 9184180 Canada Inc.
	6	Fiche du REQ de Démolition et Excavation L. PICHE ET fils.
	7	Fiche du REQ de 9184180 Canada Inc.
	8	Conversation téléphonique avec M. Hugué Lachance le 15/06/2015
	9	Copie du permis municipal délivré à Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.
	10	Mosaïque de photos

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif)

SO

Une plainte concernant un remblai dans un milieu humide est reçue par le ministère le 4 mai 2015. Le remblai en question sur le lot 1 372 503 correspondant au 1907, Bd Maloney Est à Gatineau. Une propriété appartenant à l'entreprise Démolition et excavation L. Piché & Fils inc. (**annexes 2, 3 et 7**).

3 Description de l'inspection

En compagnie d'Emilie Lapalme Gendron, je me présente aux bureaux de l'entreprise, situés au 1907, Bd Maloney à Gatineau. Sur place, je rencontre M. Luc Piché, président de l'entreprise Démolition et excavation L. Piché & Fils inc., à qui je me présente et j'explique le but de mon inspection.

En compagnie de M. Piché et de Mme Lapalme Gendron, je me dirige vers le site de remblai (**annexe 2**). Sur place, je constate un milieu humide qui s'apparente à un marais. Je constate que le remblai forme un demi-cercle autour du milieu humide. La hauteur du remblai est approximativement de 3 mètres (mesurée à l'oeil nu). De visu, le remblai est constitué d'un mélange de terre et de sable et aucun matériau de démolition comme le béton, brique ou asphalté n'est présent dans la partie apparente du remblai (**Photo 1**). L'absence de ces matériaux dans le remblai est confirmée par M. Piché.

Entre le milieu humide et le remblai, je remarque des piquets en bois peints en bleu (**photo 2**). Il s'agit des limites du milieu humide, selon M. Piché, qui ajoute que ceux-ci ont été installés par son consultant 23-24. D'après M. Piché, les distances entre les limites du milieu humide et le remblai dépassent les 15 mètres conformément à la réglementation environnementale relative aux milieux humides. À l'aide de mon télémètre de marque Bushnell, je mesure la distance entre le pied des remblais et un des piquets bleus. Celle-ci est de 20 m.

M. Piché ajoute qu'il mettra en place des mesures contre l'érosion des talus du remblai.

Dans la cour du terrain, à l'ouest du remblai (**annexe 1**), je constate la présence de 2 amoncellements de bois (**photo 3**) et un d'aluminium (**Photo 4**)

Ensuite, M. Piché me parle des travaux projetés sur le site. D'après lui, 23-24 Les 2 terrains en question sont séparés par un cours d'eau intermittent. A cet effet, selon lui, un 23-24 (**annexe 2**). Il indique, par ailleurs, que des documents sont en préparation pour ce projet.

De retour au bureau de l'entreprise, M. Piché me montre des documents relatifs au 23-24. Il affirme que ces documents sont en possession du Ministère. Il me remet aussi une copie du permis municipal pour la réalisation des travaux projetés par son entreprise sur le site (**annexe 9**).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

En consultant les cartes (Atlas de la ville de Gatineau), je constate que le milieu humide est situé sur le lot 1 372 524 (**annexe 3**) qui appartient à l'entreprise 9184180 Canada inc. dont le président est M. Luc Piché (**annexe 5**).

15 juin 2015

Lors d'un entretien téléphonique, 53-54 23-24 consultant de Démolition Piché, affirme qu'une demande de CA est en préparation pour des 23-24 sur le terrain de l'entreprise.

Pour ce qui est du remblai, Monsieur Lachance affirme que celui-ci ne rentre pas dans la demande de CA et la raison d'être du remblai est pour en faire un coupe-bruit pour ne pas déranger le voisinage. Il affirme que c'est 23-24 qui a installé des piquets pour limiter le littoral du milieu humide. Il ajoute, que normalement le remblai ne touche pas les 15 mètres de la bande riveraine. Il affirme se rendre sur place cette semaine en personne pour voir de près que le milieu humide n'est pas affecté par le remblai et qu'il m'enverra des cartes du milieu et de travaux qui y ont été effectués.

5 Conclusion

Selon les constatations sur le terrain, la plainte n'est pas fondée.

5 Conclusion

Le remblai n'est pas formé de matériaux de démolition (béton, brique, asphalte).
Le remblai n'a pas empiété sur la bande riveraine du milieu humide.

Des documents et des cartes sur les travaux de remblai en attente de réception de 23-24 fourniraient davantage d'informations sur le remblai.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

6 Recommandations

Je recommande de fermer l'intervention et de faire le suivi des documents qui seront transmis par le consultant JF Sabourin.

Rédigé par : Mouloud Sebbane

Signature :

Date de signature : 26 juin 2015

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Véronique St-Hilaire

Fonction : Chef d'équipe par intérim
Secteurs municipal, hydrique et naturel

Signature :

Date : 26 juin 2015

Commentaires : D'accord avec les recommandations



Photo 036 (Small).jpg

Photo 1 : Vue de remblai à coté autour du marais.



absence de résidus de béton, asphalte, brique dans le partie apparente du remblai



Photo 037 (Small).jpg

Photo 2: vue du milieu humide



Piquet de délimitation du milieu humide



Photo 044 (Small).jpg

Photo 3 : Amoncellement de bois sur le site



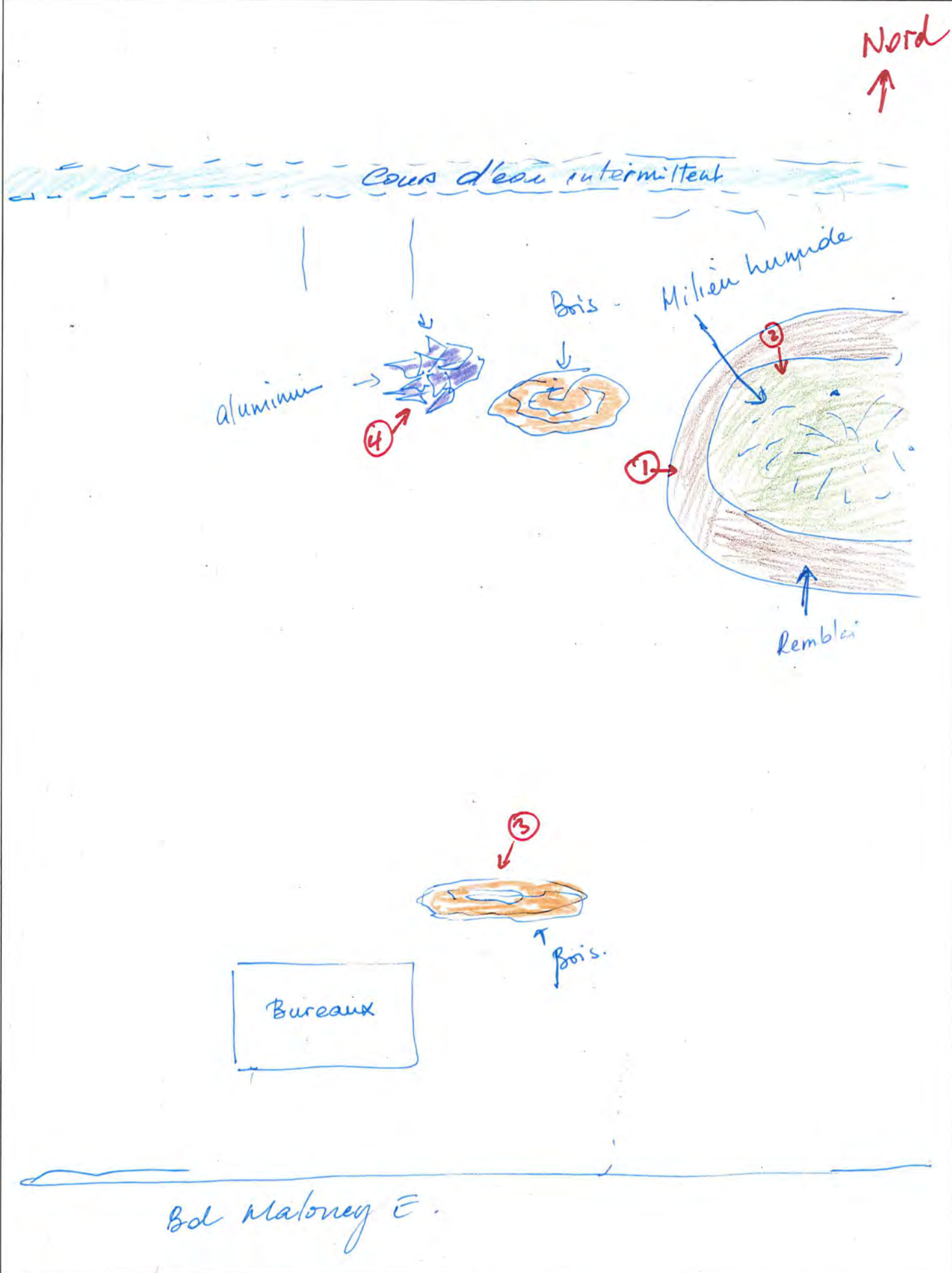
Photo 045 (Small).jpg

Photo 4 : Amoncellements de bois et d'aluminium.

Date de l'inspection : 5 juin 2015	No de gestion documentaire : 7550-07-01 00195-00
------------------------------------	---

Croquis

No : 1	Titre : localisation de lieux d'inspection
--------	--



Dessiné par : Mouloud Sebane	Note : ♂ Angle de prise de photos.
Lieu : 1907 Bd Maloney E., Gatineau	
Échelle :	

Carte de localisation du site de l'inspection
1907 Maloney, ville de Gatineau



95 m
300 pi

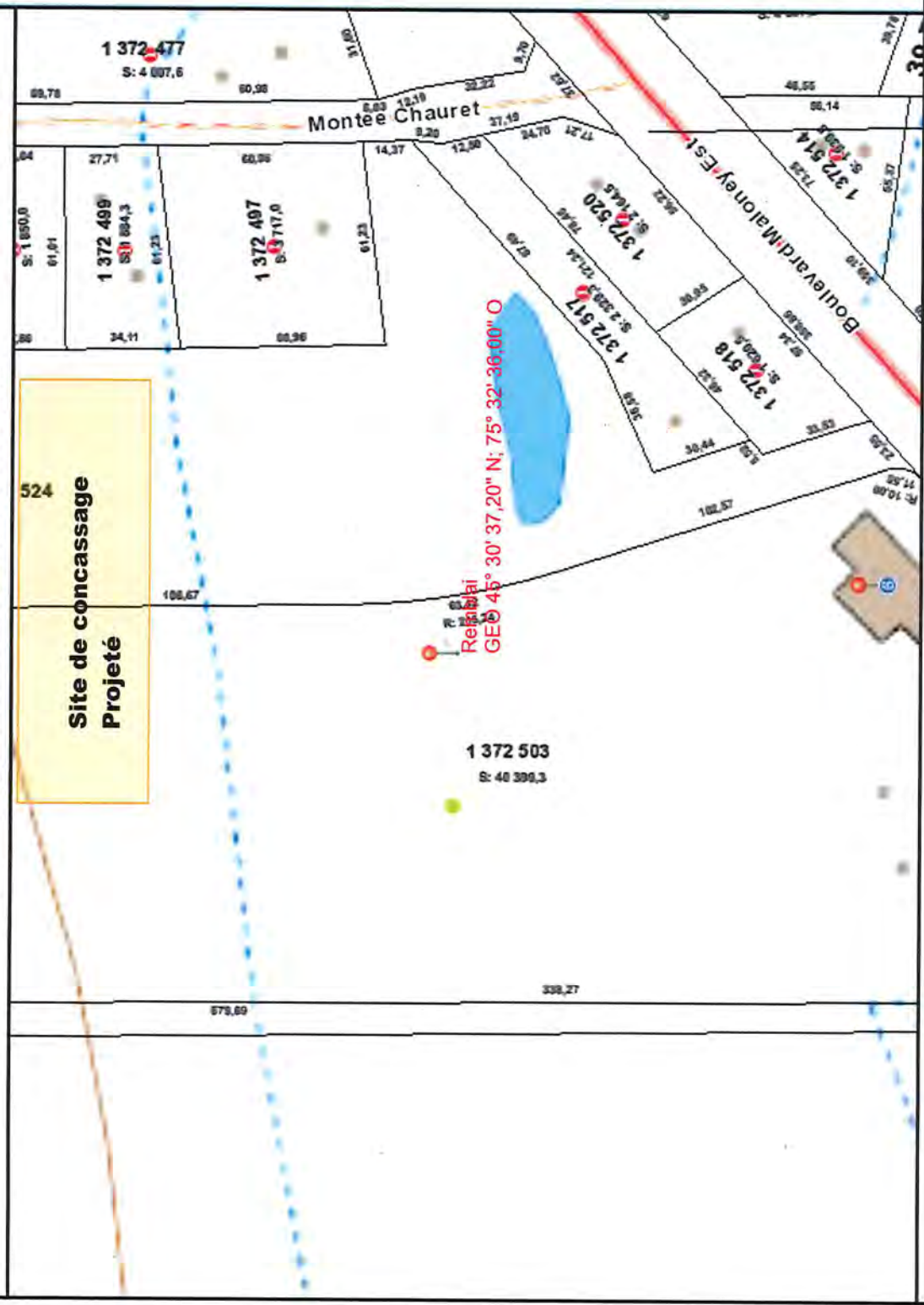
Source : Base de données corporatives de la ville de Gatineau

Ces informations vous sont fournies à titre informatif seulement.

Une validation terrain peut s'avérer nécessaire.

1:2500

Localisation des lieux de l'inspection
1907, Bd Maloney est, Gatineau Lots: 1372 503 et 1 372 524



- ▲ Lignes de lot de l'ancien cadastre
- Flèche de numéro de lot
- Ligne de lot
- Ligne de lot approximative
- ▲ Lignes de rang de l'ancien cadastre
- Ligne de rang
- Ligne de rang approximative
- ▲ Divisions de l'ancien cadastre
- Ligne de cadastre
- Ligne de canton
- Ligne de parc ou de réserve
- Annotations - Nom de cadastre (3 pt)
- Annotations - Nom de cadastre (6 pt)
- Annotations - Nom de cadastre (9 pt)
- Annotations - Nom de rang
- Annotations - Numéro de lot
- Index mandats (Cad. Qc)
- ▲ Lots (Cad. Qc)
- Annotations - Numéro de lot, divisible 3, 1-20,000



Échelle : 1 / 1 911

Source(s) des données :

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Mouloud Sebbane
Secteur industriel (C)
2015-06-15



Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: VILLE DE GATINEAU

en vigueur pour les exercices financiers: 2015, 2016 et 2017

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: 1907 BOULEVARD MALONEY EST
 Arrondissement: GATINEAU
 Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 1 372 503
 Numéro matricule: 7941-55-1567
 Utilisation prédominante: 6646 ENTREPRISE D'EXCAVATION, DE NIVELLEMENT, DE DEFRICHAGE ET INSTALLATIONS DE FOSSES SEPTIQUES
 Numéro d'unité de voisinage: 1770
 Dossier d'évaluation No: 106 025

2. Propriétaire

Nom: DEMOLITION ET EXCAVATION L. PICHE & FILS
 Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale
 Adresse postale: 41 RUE DE VALCOURT
 Municipalité: GATINEAU (QUEBEC) J8T 8G8
 Date d'inscription au rôle: 2015-01-30 Complément: A/S LUC ET MARC PICHE

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: 63,33 m
 Superficie: 40 399,30 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages: 1
 Année de construction: 1987
 Aire d'étages: 826,6 m²
 Genre de construction:
 Lien physique: Jumelé
 Nombre de logements: 0
 Nombre de locaux non résidentiels: 1
 Nombre de chambres locatives: 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2013-07-01
 Valeur du terrain: 440 400\$
 Valeur du bâtiment: 1 078 200\$
 Valeur de l'immeuble: 1 518 600\$
 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 1 451 200\$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentiel, classe 10
 Immeuble: Valeur imposable: 1 518 600 \$ Valeur non imposable: 0 \$



Annexe 5

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: VILLE DE GATINEAU
en vigueur pour les exercices financiers: 2015, 2016 et 2017

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: BOULEVARD MALONEY EST
Arrondissement: GATINEAU
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 1 372 524
Numéro matricule: 7941-58-4710
Utilisation prédominante: 9100 ESPACE DE TERRAIN NON AMENAGE ET NON EXPLOITÉ
Numéro d'unité de voisinage: 1770
Dossier d'évaluation No: 112 943

2. Propriétaire

Nom: 9184180 CANADA INC.
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale
Adresse postale: 1907 BOUL. MALONEY EST
Municipalité: GATINEAU (QUEBEC) J8R 3Z2
Date d'inscription au rôle: 2015-04-20 Complément: A/S LUC PICHE

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

<u>Caractéristiques du terrain</u>		<u>Caractéristiques du bâtiment principal</u>	
Mesure frontale:	23,55 m	Nombre d'étages:	0
Superficie:	74 100,00 m ²	Année de construction:	0
		Aire d'étages:	0,0 m ²
		Genre de construction:	
		Lien physique:	
		Nombre de logements	0
		Nombre de locaux non résidentiels:	0
		Nombre de chambres locatives:	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2013-07-01
Valeur du terrain: 333 500\$
Valeur du bâtiment: 0\$
Valeur de l'immeuble: 333 500\$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 175 300\$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle
Immeuble: Valeur imposable: 333 500 \$ Valeur non imposable: 0 \$

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-06-15 15:35:23

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1149462724
Nom	DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.

Adresse du domicile

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
---------------------	--

Nom de la personne physique

Nom de famille	Piché
Prénom	Luc

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2000-07-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2000-07-18
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2000-07-14 Constitution

Régime constitutif	CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44
Régime courant	CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-02-24
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-02-24 2014
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2015-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	4214
Activité	Travaux d'excavation et de nivellement
Précisions (facultatives)	EXCAVATION

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles
Précisions (facultatives)	CONSTRUCTION ET DÉMOLITION

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 11 à 25

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom	PICHÉ, LUC
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	PICHÉ, MARC
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	PICHÉ, LUC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Nom	PICHÉ, MARC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-02-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-08-06
Déclaration annuelle 2011	2012-08-29
Déclaration annuelle 2010	2012-02-16
Déclaration de mise à jour courante	2011-06-10
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-09
Déclaration modificative	2010-01-21
Déclaration modificative	2009-09-22
État et déclaration de renseignements 2008	2009-06-16
État et déclaration de renseignements 2007	2008-07-09
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-18
Déclaration modificative	2006-05-02
Déclaration annuelle 2005	2005-12-06
Déclaration modificative	2005-08-31
Déclaration annuelle 2004	2004-11-04
Déclaration modificative	2004-03-31
Déclaration annuelle 2003	2003-10-23
Déclaration annuelle 2002	2002-11-30
Déclaration modificative	2002-01-16
Déclaration annuelle 2001	2001-10-25
Déclaration annuelle 2000	2001-01-19
Déclaration d'immatriculation	2000-07-18

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2006-05-02

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.		2000-07-14		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
PAVAGE PICHÉ		2006-05-02		En vigueur

Québec 

© Gouvernement du Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-06-15 15:32:47

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1170719513

Nom 9184180 CANADA INC.

Adresse du domicile

Adresse 1907 boul. Maloney E
Gatineau (Québec) J8R3Z2
Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise 9184180 CANADA INC.

Adresse 1907 boul. Maloney E
Gatineau (Québec) J8R3Z2
Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation 2015-02-12

Statut Immatriculée

Date de mise à jour du statut 2015-02-12

Date de fin de l'existence Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique Société par actions ou compagnie

Date de la constitution 2015-02-10 Constitution

Régime constitutif CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R.C. (1985) c. C-44Régime courant CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R.C. (1985) c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-02-12
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle	

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9999
Activité	Autres services
Précisions (facultatives)	Location d'immeubles

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom de famille	Piché
Prénom	Luc
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Deuxième actionnaire

Nom de famille	Piché
Prénom	Marc
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il existe une convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Piché
Prénom	Luc
Date du début de la charge	2015-02-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Nom de famille	Piché
Prénom	Marc
Date du début de la charge	2015-02-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration d'immatriculation	2015-02-12

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2015-02-12

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9184180 CANADA INC.		2015-02-12		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

Date : 15 juin 2015
N/Réf. : 7550-07-01-00195-00
Heure : 10h26

INTERLOCUTEUR

Nom 53-54 Téléphone : 23-24
Représentant : 23-24

OBJET DE L'ENTRETIEN

À la demande de M. Luc Piché, président de Démolition et excavation L. Piché & Fils inc., j'appelle 53-54 de 23-24 pour avoir des informations sur les travaux qui sont et qui seront effectués sur le site de l'entreprise Démolition et excavation L. Piché & Fils inc et sur les documents qui seront soumis au Ministère. Selon 53-54, une demande de CA est en préparation pour des 23-24 sur le terrain de l'entreprise.

Pour ce qui est du remblai, 53-54 affirme que celui-ci ne rentre pas dans la demande de CA et la raison d'être du remblai est pour en faire un coupe-bruit pour ne pas déranger le voisinage. Il affirme que c'est 23-24 qui a installé des piquets pour limiter le littoral du milieu humide. Il ajoute, que normalement le remblai ne touche pas les 15 mètres de la bande riveraine.

Pour ce qui est du 23-24 et qui mène vers le 23-24 53-54 affirme qu'il n'y a pas besoin de CA pour ces travaux. Il ajoute que l'entreprise possède un permis municipal pour ces travaux.

Enfin, il ajoute qu'il va se rendre sur place cette semaine en personne pour voir de près que le milieu humide n'est pas affecté par le remblai et qu'il m'enverra des cartes du milieu et de travaux qui y ont été effectués.

CONCLUSION

Art. 48

Annexe 10.



Photo 037.jpg



Photo 038.jpg



Photo 039.jpg



Photo 040.jpg



Photo 041.jpg



Photo 042.jpg



Photo 043.jpg



Photo 044.jpg



Photo 045.jpg



Photo 036.jpg

Renvoier à:

Henri

USA

CIDREQ : _____
SAGO _____
Demande : 2004 54057
Intervention : 3010 29160
Lieu d'intervention : X2153606
Intervenant : Y2059527

ENREGISTREMENT D'UNE PLAINTE VERBALE DANS SAGO

Nom du plaignant : 53-54

Adresse : 53-54

Téléphone : 53-54 souhaite être contacté par courriel :
53-54

Objet : Matériaux secs entreposés sur le sol

Nom du justiciable : Démolition Piché

Adresse : 1907 boul. Maloney Est, Gatineau (Qc)

Numéro de gestion documentaire :

7550-07-01-00195-00

Accusé verbal – Info au plaignant :

J'ai discuté avec le plaignant et l'ai informé qu'une intervention sera réalisée.

Je lui ai indiqué qu'elle allait être contactée d'ici 10 jours ouvrables afin de lui indiquer le traitement de sa plainte.

Description de la plainte :

Le 6 avril 2016, la plaignante a vu dans la cour arrière de l'industrie un amas de matériaux secs directement au sol.

Reçue par : Amélie Lacroix-Dehours

Date de réception : 2016-04-08

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-04-21 Heure d'arrivée : 13 h 15 Heure de départ : 14 h 00
Inspecteur : Henri Sihomnoue Accompagné de :

N° intervention : 301029160 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7550-07-01-00195-00 N° du rapport d'inspection : 401348269
N° demande : 200454057 Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'une plainte reçu le 8 avril 2016 concernant des matériaux secs entreposés sur le sol chez Démolition Piché à Gatineau.

Lieu inspecté
Nom du lieu : Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2153606 Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 1907, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8R 3Z2
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,510305555600:-75,543916666700

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.	propriétaire	41, rue de Valcourt Gatineau (Québec) J8T 8G9	Y2059527

Conditions météo
13°C, soleil

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
53-54	Contremaître démolition transport	53-54	

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : 53-54

Plainte SO
Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 32 Nombre de photos annexées au rapport : 12
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Henri Sihomnoue avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix XP100. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-07\sihhe01\7550-07-01-00195-00\2016-04-20
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	État du site lors de l'inspection
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	2	localisation du lieu inspecté (lot 1 372 506)
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	3-	REQ de l'entreprise intervenante
	4-	Rôle d'évaluation foncière
	5-	rapport de conversation téléphonique avec 23-24
	6-	rapport de conversation téléphonique avec M. Luc Piché
	7-	Mosaïque photo

Échantillons SO**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

Une plainte a été introduite dans nos services pour dénoncer l'entreposage des matériaux secs à même le sol dans la cours arrière de l'entreprise. Cette inspection a pour but de vérifier le bien-fondé de cette plainte.

De plus, le 9 mars 2015 une inspection a eu lieu à cet endroit à la suite d'une plainte concernant l'entreposage de matériaux secs en vrac. La conclusion a été la suivante : La plainte n'est pas fondée puisque la quantité de matériaux secs est inférieure à la limite de 60m² et ne nécessite pas l'obtention d'un Certificat d'autorisation. La firme J.F.S.A a informé l'inspectrice, qu'elle avait été mandaté afin d'élaborer une demande d'autorisation qui viserait le concassage et l'entreposage de matériaux secs.

3 Description de l'inspection

Je me rends dans le bureau de l'entreprise et rencontre 53-54 Je me présente et lui dis l'objet de ma présence. Il dit qu'il n'est pas le responsable mais qu'il peut me conduire en arrière pour faire mes vérifications.

La cours arrière est bordée à l'est et à l'ouest par un large talus de terre haut d'environ 1,5m (annexe 1). Entre les deux billons, je constate que des matériaux de différente nature sont entreposés à même le sol.

- Le secteur sud-est est occupé par du bois sec. Je vois entre autre un important amas de bille de bois (photo 1), un tas de bois broyé (photo 2), des souches d'arbres (photo 3) ainsi qu'un tas de bois partiellement brûlé (photo 4). 53-54 me dit que le bois brûlé vient de la démolition d'une maison incendiée à Cantley. 23-24
- À l'est du lot se trouve entreposé à même le sol un amas de gypse (photo 5 et 6). 53-54
23-24 Il dit qu'il faut un volume équivalent d'un camion pour organiser le voyage. Je lui dis que l'entreposage devait se faire à l'abri pour éviter le lessivage du calcaire et une possible acidification du sol.
- Plusieurs tas d'asphalte broyé ou partiellement broyé étaient présents sur le flanc est du site (photos 7 et 8).
- Au fond de la cours côté nord, étaient étalés plusieurs tas de bloc de béton (photo 9) et même de briques de terre cuite (photo 10). Certains blocs de béton étaient encore munis d'armatures de fer (photo 11).
- Le flanc ouest du site abrite plusieurs tas d'asphalte broyé (photo 12)

Je dis à 53-54 que les activités constatées sur le site nécessitent un certificat d'autorisation dans lequel il est décrit clairement la façon de les entreposer sans altérer l'environnement. C'est alors qu'il joint M Piché par téléphone. Celui-ci nous dit que la firme 23-24 a le dossier en main et est en pourparlers avec notre ministère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA).

Visuellement aucun amas sur le site n'atteint 3 mètres de haut. Cependant, la somme des volumes des amas constitués de bloc, de béton et d'asphalte présents sur le site dépasse 60 m³. Il s'agit d'une estimation visuelle.

Avant de quitter je promets que je vais communiquer avec 23-24 pour me renseigner de la suite au dossier. Je laisse mes coordonnées pour me contacter au besoin.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Je vérifie dans Gesdoc et auprès du secrétariat de la DRAE et ne trouve aucune demande d'autorisation au nom de Démolition et Excavation L. Piché et Fils inc.

Le lieu inspecté occupe le lot cadastral n° 1 372 506 (annexe 2) qui appartient à Démolition et Excavation L. Piché & Fils (annexe 4).

J'appelle 23-24 le 25 avril à 10h, 53-54 me confirme qu'un dossier pour une demande de CA est en cours d'élaboration pour Démolition et Excavation L. Piché et Fils. Il dit que le retard accusé émane du fait que la ville a apporté des modifications sur la nature du milieu humide jadis présent au nord du site. Ils ont dû refaire le dossier en considérant qu'il s'agit d'un fossé et non d'un milieu humide. Ils vont remblayer pour s'arrimer au parc industriel implanté dans la zone par la ville de Gatineau. Il me dit enfin que le dossier sera déposé incessamment.

Il me dit que l'entreposage observé sur le site est faite sur une assise d'asphalte compacté, ce qui empêche ou limite l'infiltration (rapport de conversation, annexe 5).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Lu... ché appelle le 26 avril à 11h30, retourne mon appel, pour me donner les origines et la destination de chacun des matériaux présents sur le site (rapport de conversation, annexe 6):

-
-
-
-
-

23-24

Quant au tas de Gypse, il s'engage à l'enlever au plus tard le 5 mai et de le disposer dans un lieu autorisé. Il m'enverra une copie de la facture par la suite.

5 Conclusion

Il y a entreposage et accumulation, d'asphalte, blocs et briques de plus de 60 m³ sur le site. De plus, les tas d'asphalte ne respectent pas les Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition en ce qui concernent l'entreposage, puisque l'asphalte n'est pas complètement conditionné et cela même s'ils sont entreposés temporairement sur le site où l'asphalte sera utilisé.

L'activité d'entreposage nécessite une autorisation. Il y a donc manquement à l'article 22 al.1 de la LQE (115.25 (2)).

Le gypse et le bois partiellement brûlé présents sur le site sont assimilés à des matières résiduelles (Le gypse étant entreposé aux intempéries, ne possède plus de valeur si mouillé). Il y a manquement à l'article 66. al.1 de la LQE.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

1	Manquement : Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir entrepris l'activité d'entreposage de briques, de blocs de béton et d'asphalte de plus de 60 m ³ sans autorisation. Référence légale : 22 al.1 de la LQE (115.25 (2))	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : manquement à conséquences appréhendées pour l'être humain	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : l'eau qui passe à travers les matériaux peut contaminer le sol, l'eau, la végétation et la faune en place Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : un CA permet d'encadrer l'activité et de protéger le sol, l'eau la flore et la faune en place	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : pas de milieu sensible dans le périmètre du site	
2	Manquement : Avoir déposé, rejeté ou permis le dépôt ou le rejet de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement, soit des résidus de gypse et de bois partiellement brûlé sur le lot 1372503 Référence légale : 66. al.1 de la LQE	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : aucun impact pour la santé humaine.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : l'acidification du sol causé par le lixiviat de gypse est temporaire. Le bois brûlé impacte peu l'environnement Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : un enlèvement rapide annulerait le risque	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : les volumes considérés ne sont pas importants	

Facteurs aggravants

SO

<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : -article 22 al.1 le 22 mars 2013
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour : articles 22 al1 et 66 al1 de la LQE
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

Facteurs atténuants

SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur avec facteurs aggravants

Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à Démolition et Excavation L. Piché et Fils inc pour manquement aux articles 22 al.1 et 66 al.1 de la LQE.

En considérant que le degré de gravité des manquements est mineur, je ne recommande pas de SAP tel qu'exige la Directive sur le traitement des manquements à caractère environnemental.

Cependant je recommande un suivi de l'enlèvement des matières résiduelles rencontrées sur le site.

Rédigé par : Henri Sihomnoue

Signature :

Date de signature :

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Liette Fontaine

Fonction : Chef d'équipe
Secteur agricole, municipal, pesticides, hydrique
et naturel

Signature :

Date : 3 mai 2016

Commentaires : Je suis d'accord avec les recommandations de l'inspecteur. La sanction administrative pécuniaire n'est pas recommandée car le volume des matières entreposées ont été estimé et non mesurer. Lors du suivi, le volume devra être mesuré.



DSCF3320.JPG

photo 1: présence des billes de bois entreposés sur le site



DSCF3321.JPG

photo 2: aperçu d'un tas de bois chipé sur le site



DSCF3297.JPG

photo 3: présence d'un amas de souches d'arbre sur le site



DSCF3319.JPG

photo 4: tas de bois partiellement brûlé récupéré d'une maison incendiée



DSCF3292.JPG

photo 5: aperçu de l'amas de gypse à l'arrière cours du site



DSCF3293.JPG

photo 6: vue de près du tas de gypse entreposé dans la cours



DSCF3317.JPG

photo 7: tas d'asphalte récupéré broyé à sur le côté est du site



DSCF3299.JPG

photo 8: présence des tas d'asphalte récupéré sur le flanc est du site



DSCF3308.JPG

photo 9: présence des blocs de béton étalés au nord du site



DSCF3310.JPG

photo 10: amas de briques de terre entreposé sur le site



DSCF3303.JPG

photo 11: certains blocs sont encore munis d'armature en fer.



DSCF3309.JPG

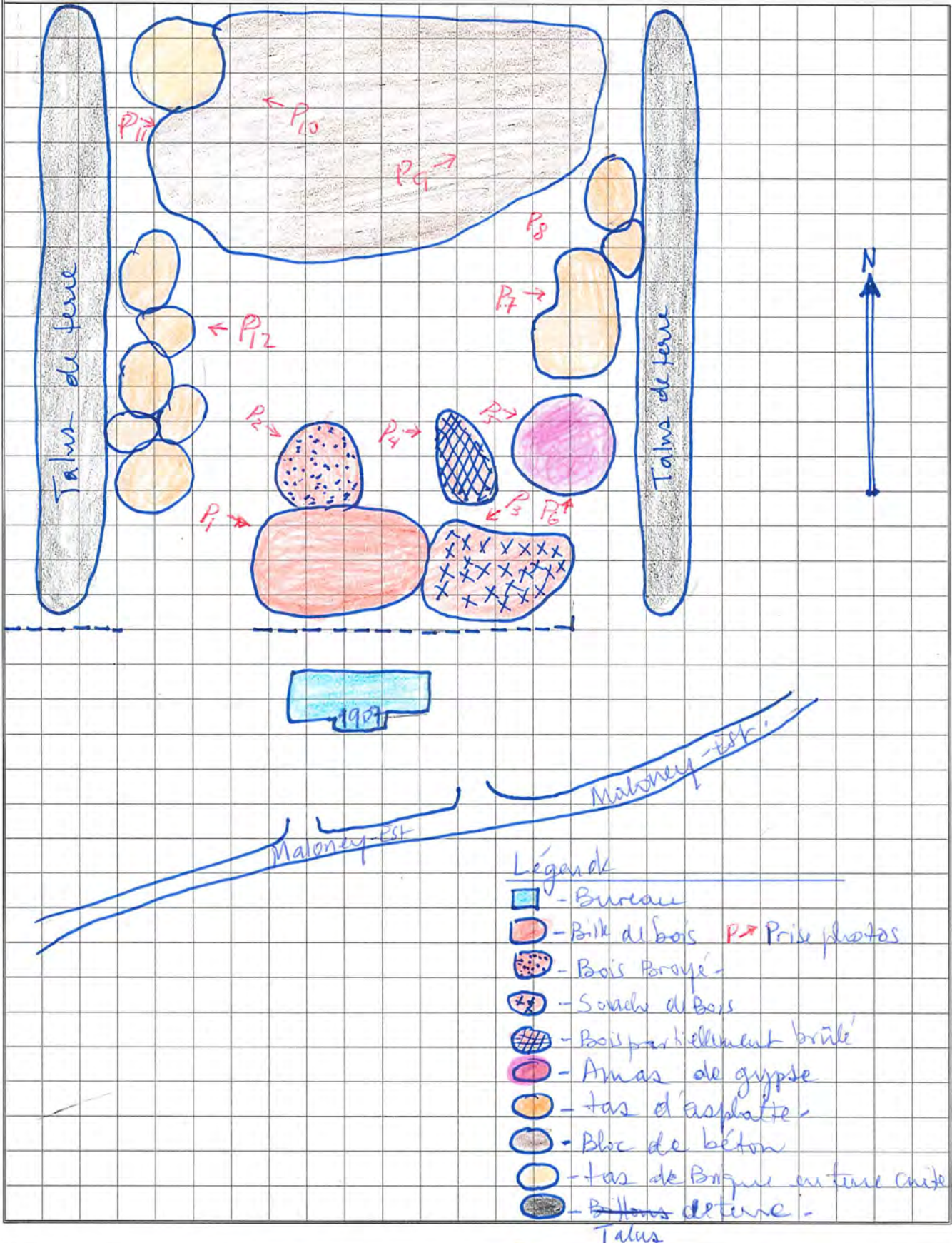
photo 12: aperçu de quelques amas d'asphalte broyés sur le flanc ouest du site

Annexe 1: état du site par de l'inspection

Lieu inspecté : X2153606. Démolition et Excavation N° REF. 7550-07-01-00195-00

L. Piché et fils.

NOTE :



RÉALISÉ PAR : Hervé Simonneau
(nom)

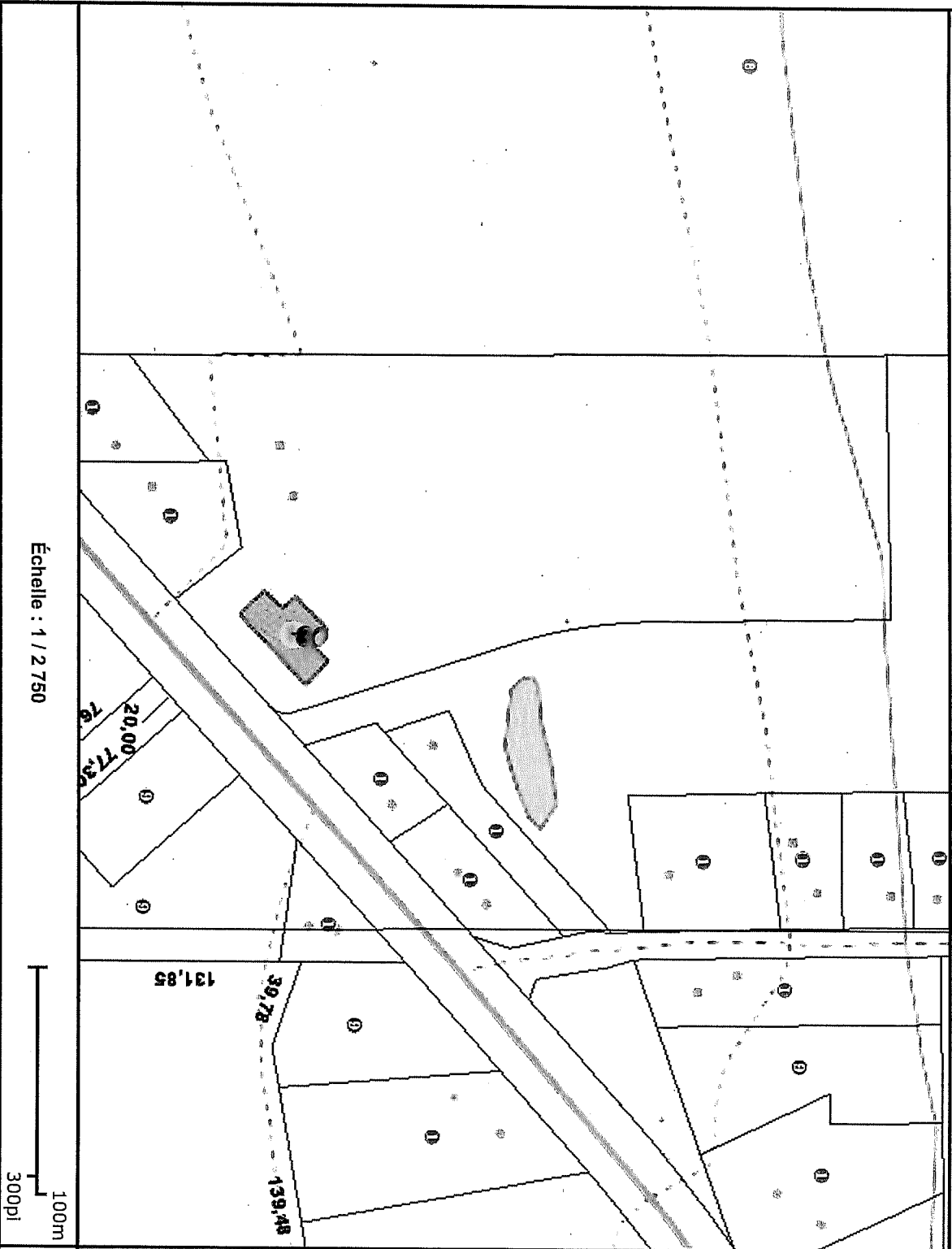
[Signature]
(signature)

2016 / 02 / 26
a m j

Annexe 2'

Localisation du lieu inspecté (lot n° 1 372 506)

Démolition et excavation I, Piché et fils

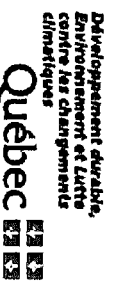


Échelle : 1 / 2 750



Sources(s) des données :

© G... rnement du Québec, 2016



- ◀ Index mandats (Cad. Qc)
- ◀ Lots (Cad. Qc)

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000

- ◀ Flèches d'annotations - Numéro de lot

Annotations - Plan complémentaire, disponible à 1:5 000

- ◀ Flèches d'annotations - Plan complémentaire

Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:20 000

Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:10 000

Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:5 000

- ◀ Flèches d'annotations - Dimension de lot

Annotations - Superficie, disponible à 1:20 000

Annotations - Superficie, disponible à 1:10 000

Préparé par:

Henri Sihormoue
Secateur municipal (C)
2016-04-26

Registres
des entreprises

Québec

Annexe 3: REQ de l'entreprise

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-04-26 15:21:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1149462724
Nom	DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.

Adresse du domicile

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Piché
Prénom	Luc

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2000-07-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2000-07-18
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2000-07-14 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-02-24
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-02-24 2014
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4214
Activité	Travaux d'excavation et de nivellement
Précisions (facultatives)	EXCAVATION

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles
Précisions (facultatives)	CONSTRUCTION ET DÉMOLITION

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 11 à 25

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom	PICHÉ, LUC
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	PICHÉ, MARC
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	PICHÉ, LUC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Nom	PICHÉ, MARC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-02-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-08-06
Déclaration annuelle 2011	2012-08-29
Déclaration annuelle 2010	2012-02-16
Déclaration de mise à jour courante	2011-06-10
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-09
Déclaration modificative	2010-01-21
Déclaration modificative	2009-09-22
État et déclaration de renseignements 2008	2009-06-16
État et déclaration de renseignements 2007	2008-07-09
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-18
Déclaration modificative	2006-05-02
Déclaration annuelle 2005	2005-12-06
Déclaration modificative	2005-08-31
Déclaration annuelle 2004	2004-11-04
Déclaration modificative	2004-03-31
Déclaration annuelle 2003	2003-10-23
Déclaration annuelle 2002	2002-11-30
Déclaration modificative	2002-01-16
Déclaration annuelle 2001	2001-10-25
Déclaration annuelle 2000	2001-01-19
Déclaration d'immatriculation	2000-07-18

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2006-05-02

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.		2000-07-14		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
PAVAGE PICHÉ		2006-05-02		En vigueur

© Revenu Québec, 2015



Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: VILLE DE GATINEAU

en vigueur pour les exercices financiers: 2015, 2016 et 2017

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: 1907 BOULEVARD MALONEY EST
 Arrondissement: GATINEAU
 Cadastre(s) et numéro(s) de lot: 1 372 503
 Numéro matricule: 7941-55-1567
 Utilisation prédominante: 6646 ENTREPRISE D'EXCAVATION, DE NIVELLEMENT, DE DEFRICHAGE ET INSTALLATIONS DE FOSSES SEPTIQUES
 Numéro d'unité de voisinage: 1770
 Dossier d'évaluation No: 106 025

2. Propriétaire

Nom: DEMOLITION ET EXCAVATION L. PICHE & FILS
 Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale
 Adresse postale: 41 RUE DE VALCOURT
 Municipalité: GATINEAU (QUEBEC) J8T 8G8
 Date d'inscription au rôle: 2015-01-30 Complément: A/S LUC ET MARC PICHE

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: 63,33 m
 Superficie: 40 399,30 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages: 1
 Année de construction: 1987
 Aire d'étages: 826,6 m²
 Genre de construction:
 Lien physique: Jumelé
 Nombre de logements: 0
 Nombre de locaux non résidentiels: 1
 Nombre de chambres locatives: 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2013-07-01
 Valeur du terrain: 440 400\$
 Valeur du bâtiment: 1 078 200\$
 Valeur de l'immeuble: 1 518 600\$
 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 1 451 200\$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentiel, classe 10
 Immeuble: Valeur imposable: 1 518 600\$ Valeur non imposable: 0\$

COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION

Annexe 5

7 5 5 0 0 7 0 1 0 0 1 9 5 0 0

Numéro de gestion documentaire

DATE DE LA CONVERSATION			
2016	04	26	10h40
Année	Mois	Jour	Heure

OBJET DE LA CONVERSATION	
<input checked="" type="checkbox"/>	Plainte
<input type="checkbox"/>	Assistance technique
<input type="checkbox"/>	Décision ou entente sur un dossier en traitement
<input type="checkbox"/>	Autres demandes d'information

TYPE DE CONVERSATION :	<input checked="" type="checkbox"/> Téléphonique	<input type="checkbox"/> Entrevue
------------------------	--	-----------------------------------

INITIATEUR DE LA DÉMARCHE :	<input checked="" type="checkbox"/> Client(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Direction régionale
-----------------------------	---	---

IDENTIFICATION DU CLIENT	
Interlocuteur(trice) :	53-54
Fonction :	consultant de Démolition et excavation Piché
No de téléphone :	53-54 : de télécopieur :

je lui demande s'il a un dossier au nom de Démolition et excavation Piché et Fils et pourquoi il n'est pas encore déposé. il me dit que le dossier est élaboré à plus de 60% et que le retard vient du fait que le statut des milieux humides situés au nord de leur site a été modifié lors des études du milieu pour la création d'un parc industriel pour la ville de Gatineau. ~~En effet le milieu humide.~~ Le dossier a été refait en tenant compte de cette nouvelle réalité. La demande sera déposée dans les semaines à venir.

Quant aux activités constatées sur le site, il me dit qu'il n'y a ni concassage ni broyage. Qu'il s'agit juste d'entreposage et d'accumulation de matériaux. Il leur faut du volume pour commencer les travaux une fois le CA accordé.

Les tas sont placés sur du sol compacté. 23-24

Il demande à 53-54 de me faire parvenir une copie du nouveau zonage qui change le milieu humide en fossé susceptible d'être remblayé.

SUIVI	
<input type="checkbox"/>	Référer à un tiers :
<input checked="" type="checkbox"/>	Attendre action du client :
<input type="checkbox"/>	Exiger demande écrite :
<input type="checkbox"/>	Autres (expliquez) :

RECOMMANDATIONS
À suivre

Rédigé par : henri síhomnoue

le 26 avril 2016

COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION

Annexe 6

7 5 5 0 0 7 0 1 0 0 1 9 5 0 0

Numéro de gestion documentaire

DATE DE LA CONVERSATION			
2016	04	26	11h40
Année	Mois	Jour	Heure

OBJET DE LA CONVERSATION	
<input checked="" type="checkbox"/>	Plainte
<input type="checkbox"/>	Assistance technique
<input type="checkbox"/>	Décision ou entente sur un dossier en traitement
<input type="checkbox"/>	Autres demandes d'information

TYPE DE CONVERSATION :	<input checked="" type="checkbox"/> Téléphonique	<input type="checkbox"/> Entrevue
------------------------	--	-----------------------------------

INITIATEUR DE LA DÉMARCHE :	<input checked="" type="checkbox"/> Client(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Direction régionale
-----------------------------	---	---

IDENTIFICATION DU CLIENT

Interlocuteur(trice)	: Luc Piché	
Fonction	: président et interlocuteur de Démolition et excavation Piché L. et Fils	
No de téléphone	53-54	: de télécopieur :

M Piché retourne mon appel. Je lui demande la destinée des différents matériaux présents sur le site. Il dit que :

-

23-24

-

-

M Piché me confirme qu'il n'y a pas eu de broyage ni de concassage. Les tas observés sur place ont été récupérés de l'Ancien site après leur déménagement de Cantley.

Il dit enfin qu'il veut 23-24

S'agissant du tas de gypse je lui fais savoir qu'il aurait dû l'entreposé à l'abri ou sur une surface étanche en attendant d'être transporté à Montréal. Il dit que si sa position actuelle cause problème il le fera enlever et envoyer dans un site autorisé d'ici le 5 mai au plus tard. Je lui dis de me faire parvenir une copie de la facture d'enlèvement.

Je lui demande enfin de pousser un peu le consultant pour que le dossier du CA sorte rapidement.

SUIVI	
<input type="checkbox"/>	Référer à un tiers :
<input checked="" type="checkbox"/>	Attendre action du client :
<input type="checkbox"/>	Exiger demande écrite :
<input type="checkbox"/>	Autres (expliquez) :

RECOMMANDATIONS
À suivre

Rédigé par : henri sihomnoue

le 26 avril 2016

Annexe 7: Mosaïque photos



DSCF3295.JPG



DSCF3296.JPG



DSCF3297.JPG



DSCF3298.JPG



DSCF3299.JPG



DSCF3300.JPG



DSCF3301.JPG



DSCF3302.JPG



DSCF3303.JPG



DSCF3304.JPG



DSCF3305.JPG



DSCF3306.JPG



DSCF3307.JPG



DSCF3308.JPG



DSCF3309.JPG



DSCF3310.JPG



DSCF3311.JPG



DSCF3312.JPG



DSCF3313.JPG



DSCF3314.JPG



DSCF3315.JPG



DSCF3316.JPG



DSCF3317.JPG



DSCF3318.JPG



DSCF3319.JPG



DSCF3320.JPG



DSCF3321.JPG



DSCF3322.JPG



DSCF3323.JPG



DSCF3292.JPG



DSCF3293.JPG



DSCF3294.JPG

Fontaine, Liette

De: Sihomnoue, Henri
Envoyé: 28 avril 2016 14:59
À: info@pichedemolition.com
Cc: Fontaine, Liette
Objet: manquements

Bonjour M Piché.

Lors de l'inspection effectuée au 1907, Maloney Est le 20 avril 2016, nous avons constaté 2 manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Nous considérons le tas de gypse et le bois partiellement brûlé entreposé à l'arrière-cour de votre bureau comme des matières résiduelles. Elles doivent être déposées dans un site autorisé. Il y a manquement à l'article 66 al. 1 de la LQE

Par ailleurs, vous avez entrepris l'activité de stockage de bloc, béton et asphalte de plus de 60 m³, sans avoir demandé et obtenu un Certificat d'Autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

Un avis de non-conformité vous sera transmis dans les prochains jours. Dans cet avis, un plan de mesures correctives vous est demandé.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Merci

Henri SIHOMNOUE, Inspecteur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Centre du Contrôle Environnemental (CCEQ) de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bur.7.430, Gatineau (Qc) J8X 4C2
Tél: 819 772 3434 poste 229
Fax: 819 772 3952
henri.sihomnoue@mddelcc.gouv.qc.ca

Gatineau, le 20 mai 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.
1907, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8R 3Z2

N/Réf. : 7550-07-01-00195-00
401349239

**Objet : Manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement
au 1907, boulevard Maloney Est à Gatineau**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 20 avril 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir déposé, rejeté ou permis le dépôt ou le rejet de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement, soit avoir déposé du gypse récupéré et du bois partiellement brûlé sur le lot 1 372 506.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 1
- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit l'entreposage de plus de 60 m³ de bloc, béton et asphalte sans certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 20 juin 2016, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi.

...2

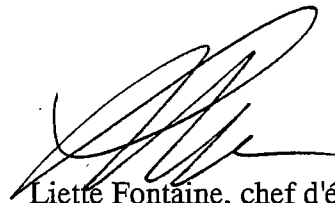
Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Henri Sihomnoue au numéro de téléphone 819-772-3434, poste 229 ou à l'adresse électronique à : henri.sihomnoue@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

LF/HS/sb



Liette Fontaine, chef d'équipe
Secteurs municipal, hydrique, naturel,
agricole et pesticides

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-07-15	Heure d'arrivée : 15 h 10	Heure de départ : 16 h 10
Inspecteur : Henri Sihomnoue	Accompagné de :	

N° intervention : 301055538 301032221	Type d'intervention : Inspection inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7550-07-01-00195-00	N° du rapport d'inspection : 401378311 401378305
N° demande : 200463470 200454047	Type de demande : Plainte à caractère environnemental Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Plainte - activités de concassage non autorisées. (concassage de béton) Suivi des manquements notifiés le 20 mai 2016	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Démolition et excavation L. Piché et fils inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2153606	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 1907, boulevard Maloney Est Gatineau (Québec) J8R 3Z2	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,510305555600;-75,543916666700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.	propriétaire	1907, boulevard Maloney Est Gatineau (Québec) J8R 3Z2	Y2059527

Conditions météo
pluvieux, 25°C

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	53-54	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :	53-54		

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 33	Nombre de photos annexées au rapport : 14
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Henri Sihomnoue avec un appareil photo de type Fujifilm, finepix XP100. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-07\sihhe01\7550-07-01-00195-00\2016-07-15	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	État du site lors de l'inspection
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	2	Extrait Atlas Géomatique du lieu
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	3	REQ de Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.
	4	Rôle d'évaluation foncière du lot abritant l'activité
	5	Mosaïque photos prises lors de l'inspection

Échantillons SO**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

Une plainte signalant que la compagnie Démolition et excavation L. Piché et fils inc. effectue du concassage de béton occasionnant du bruit et des poussières au 1907, Maloney-Est a été introduite dans nos bureau le 8 juillet 2016.

Par ailleurs, en mars 2015, suite à une plainte pour entreposage de matériaux secs en vrac sur le sol, une inspection a conclu que le volume entreposé était inférieur à 60 m³.

Par contre, en avril 2016, pour une plainte pour le même objet, d'importants volumes de béton, de brique, et d'asphaltes ont été vus sur le site et un avis de non-conformité pour entreposage sans autorisation a été transmis à Démolition et Excavation L. Piché et fils inc.

C'est pour vérifier si l'activité de concassage de béton est effectif et si les manquements notifiés le 20 mai 2016 a été corrigé que cette inspection a été réalisée.

3 Description de l'inspection

Arrivé sur les lieux, je rencontre 53-54 pour l'entreprise. Je me présente et dis l'objet de ma présence. Il me dit que c'est vendredi après-midi et que les responsables sont tous absents. Il dit qu'il ne peut rien me dire en lien avec le concassage. Je lui demande pour quelle raison le concasseur est-il dans la cours. Il me dit que cet engin est en réparation. Il dit qu'il ne peut pas me dire s'il a servi pour concasser les blocs sur le site. J'essaie d'insister, il me dit de communiquer avec M. Luc Piché.

Je fais le tour de l'arrière cours et observe ce qui suit :

- Au nord de la cours, un important amas de bois issus des activités de démolition (photo 1 et 2). Cet amas contient entre autre des planches peintes et non peintes, du faux plafond, du contre-plaqué peint et non peint, la plus part avec encore des clous.
- À l'ouest, des amas d'asphalte récupéré à même le sol. Tout le flanc ouest semble remblayé avec de l'asphalte (photo 3 et 4). En effet ce secteur est couvert à grandeur d'une fine couche d'asphalte.
- Au sud de la cours, plusieurs tas de blocs de béton, parfois munis d'armatures en métal sont disposés à même le sol (photo 5 et 6). Un tas d'armature et de métaux divers est également présent dans ce secteur (photo 7). Des d'engins lourds ont poussé certains tas pour créer le passage. Un tas blocs de béton est fraîchement déposé. J'ai vu un camion déposer un chargement de bloc de béton à mon arrivée (photo 8).
- Au centre de la cours, un important amas de bloc de ciment et béton concassé est proéminent (photo 9, 10 et 11). Les mesures prises au télémètre donnent 45 m de long et 11 m de large. La hauteur moyenne estimée au centre est de 2.5 m. Ce qui donne environ 1237 m³.
- Le flanc est bordé de plusieurs petits amas d'asphalte récupéré auxquels sont mélangés des débris de polystyrènes entreposés à même le sol (photo 12).

Il faut noter que le tas de bois partiellement brûlé et le tas de gypse présents lors de l'intervention du mois d'avril n'est plus sur place.

Je prends des photos du concasseur de type Rubble Master 100 2.0 stationné derrière le bureau (photos 13 et 14).

Je retourne voir 53-54 pour lui donne un résumé de ce que j'ai vu dans la cours avant de quitter les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Je communique avec M. Luc Piché pour lui faire part des observations faites. Ce dernier me dit que le béton a été concassé au moyen d'un marteau piqueur. Il me dit que l'activité n'a consisté qu'à amoindrir la grosseur des blocs, d'en extraire le fer afin que le concasseur soit à mesure de les accepter. 23-24 (annexe 4).

Je consulte Mme Cameron, analyste à la DRAE, elle me dit que l'autorisation est requise aussi bien pour l'activité de concassage que pour l'utilisation du concasseur. Démolition et excavation L. Piché et fils inc. n'en a ni pour l'un, ni pour l'autre. Elle confirme que M Piché sait que l'activité nécessite une autorisation, pour avoir demandé et obtenu à plusieurs reprises la liste des éléments nécessaires pour obtenir une telle autorisation.

Aucune demande d'autorisation pour l'entreposage ou le broyage n'est ouverte à la DRAE à la date de signature de ce rapport.

5 Conclusion

Démolition et excavation L. Piché et fils inc. continue à entreposer plus de 60 m³ de bloc de ciment-béton-asphalte sans autorisation.. D'après les Lignes directrices relatives à la gestion de de béton, de brique et d'asphalte issus de travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille (section 5), le béton, la brique et l'asphalte

5 Conclusion

conditionnés (ou considéré comme tel) en attente d'être valorisés, peuvent être entreposés temporairement jusqu'à 12 mois sur le terrain où se déroulera la construction, et ce, sans certificat d'autorisation. Si les matériaux ne sont pas conditionnés (ou considérés comme tel) ou si le projet n'est pas connu, l'entreposage doit être autorisé en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Il s'agit d'un manquement à l'article 22 al.1 (article 115.25 (2)) de la LQE pour avoir entrepris l'exercice d'une activité susceptible d'occasionner une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement, soit l'entreposage de bloc de ciment-béton-asphalte sans obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

Il s'agit du même manquement constaté le 21 avril 2016 dont l'évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés était mineure.

De plus, M. Piché a confirmé avoir effectué du concassage avec un marteau piqueur. Les produits de ce concassage ont été constatés lors de l'inspection.

Il s'agit d'un manquement à l'article 22 al.1 (article 115.25 (2)) de la LQE pour avoir entrepris l'exercice d'une activité susceptible d'occasionner une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement, soit le concassage de bloc de ciment et de-béton- sans obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

1	<p>Manquement : Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit l'entreposage et le concassage de bloc de ciment et de-béton sans obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation.</p> <p>Référence légale : article 22 al.1 de la LQE (115.25 (2))</p>	<p>Degré de gravité des conséquences :</p> <p>mineur</p>
	<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Atteinte à faible impact (mineur)</p> <p>Explication : Le concassage peut émettre du bruit, des vibrations et des poussières qui peuvent inconforter personnes présentes dans le voisinage</p>	
	<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)</p> <p>Explication : le bruit et les poussières résultant du concassage, le fait d'entreposer le bloc-béton-asphalte sont susceptibles nuire à l'eau, au sol, à l'air, ou à la faune présent dans la voisinage.</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)</p> <p>Explication : l'obtention d'un CA permettrait de mettre en place des actions pour réduire ou annuler les effets de contaminants résultant de l'entreposage ou du concassage de ces matériaux</p>	
	<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)</p> <p>Explication : Le milieu humide se situe à plus de 15 m de l'activité</p>	

Facteurs aggravants

SO

<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
<input checked="" type="checkbox"/>	article 22 al.1 le 20 novembre 2014 article 22 al.1 le 19 juin 2014 article 66 al.1 le 05 mars 2014 article 22 al.1 le 20 février 2013
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour. En plus de poursuivre avec l'entreposage, Démolition et excavation L. Piché et fils inc. a entrepris l'activité de concassage sur le lieu
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

Facteurs atténuants

SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : **mineur avec facteurs aggravants**
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à Démolition et excavation L. Piché et fils inc. pour les manquements mentionnés précédemment.

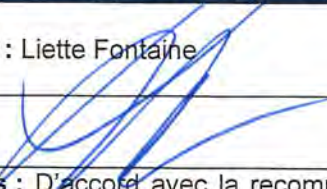
Suivant la Directive pour le traitement des manquements, en prenant en compte les facteurs aggravants, et dans l'optique d'un retour rapide à la conformité, je recommande d'évaluer l'opportunité d'imposer une sanction administrative de 5000\$ à Démolition et excavation L. Piché et fils inc. conformément à l'article 115.25 (2) et 22 al.1 de la LQE.

Rédigé par : Henri Sihomnoue

Signature :

Date de signature : 10/08/2016

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Liette Fontaine	Fonction : Chef d'équipe Secteur agricole, municipal, pesticides, hygiène et naturel
Signature : 	Date : 10 août 2016
Commentaires : D'accord avec la recommandation de l'envoi de l'avis de non-conformité et d'évaluer l'envoi d'une sanction administrative pécuniaire, Plusieurs manquements ont été constatés pour cet intervenant dans plusieurs lieux. Les activités ont tous été transférées sur ce lieu et la SAP est pour dissuader la répétition du manquement et un retour rapide sur ce nouveau lieu. La sanction administrative portera sur l'activité d'entreposage. Dans cette optique s.v.p. préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une sanction administrative pécuniaire,	



DSCF3663 (800x600).jpg

photo 1: vue direction nord du tas de bois issu de construction et de démolition



DSCF3665 (800x600).jpg

photo 2: vu de près du bois issu de construction et de démolition



DSCF3666 (800x600).jpg

photo 3: vue sur un des tas d'asphalte entreposés à même le sol.



DSCF3667 (800x600).jpg

photo 4: vue partielle des tas d'asphalte recyclé entreposé à même le sol. Secteur couvert de fine couche d'Asphalte



DSCF3669 (800x600).jpg

photo 5: aperçu d'un tas de blocs de ciment entreposé au fond de l'arrière cours.



DSCF3678 (800x600).jpg

photo 6: vu de près du tas de béton



DSCF3668 (800x600).jpg

photo 7: tas de ferrailles entreposé sur le site



DSCF3680 (800x600).jpg

photo 8: traces d'engin lourd ayant poussé les blocs de béton vers le sud de la cours



DSCF3682 (800x600).jpg

photo 9: vue direction nord de l'amas de bloc de béton concassés



DSCF3683 (800x600).jpg

photo 10: vu de près des morceaux de béton concassés



DSCF3684 (800x600).jpg

photo 11: vue direction ouest de l'amas de béton et bloc de ciment concassés



DSCF3686 (800x600).jpg

photo 12: flanc est de l'arrière cours avec des amas d'asphalte mélangé au débris de polystyrène



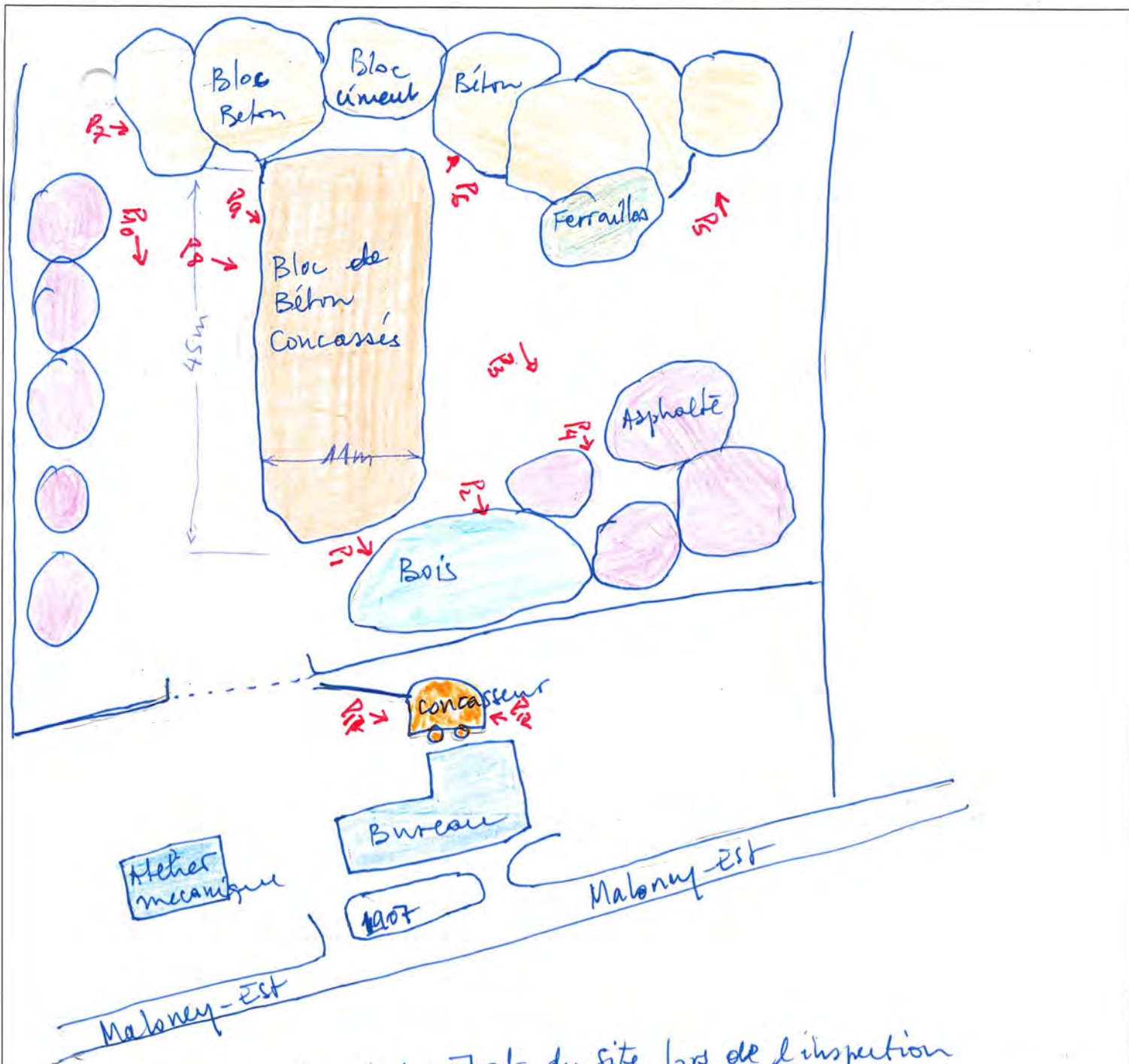
DSCF3692 (800x600).jpg

photo 13: vue à distance du concasseur



DSCF3694 (800x600).jpg

photo 14: vue de près du concasseur



Annexe 1: état du site lors de l'inspection

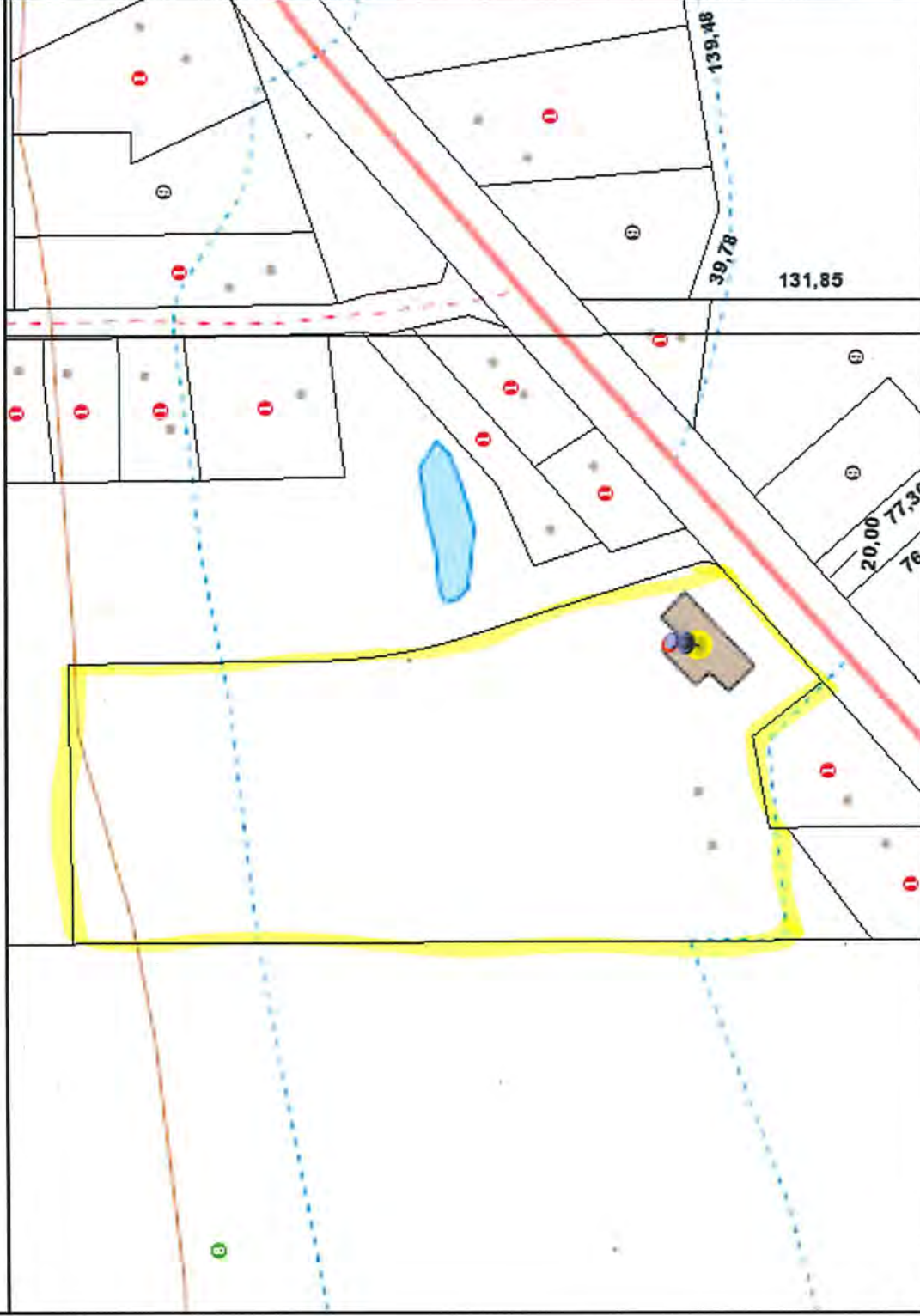
LÉGENDE	
	- Bois
	- Bloc de ciment, de béton
	- Béton Concassé
	- asphalte
	- Ferrailles
- prise photo	
Numéro du dessin : 1 Échelle : Aucune	
Relevé fait le : 2016-07-15 Dessin fait le : 2016-08-08	

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec	Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Outaouais
Titre du dossier : Démolition et Excavation L. Piché et fils inc. X2153606	
Numéro du dossier : 7550-07-01-00195-00-00	
Dessin préparé par : Henri Sihomnoue	

Annexe 2

Localisation du lieu inspecté (lot n° 1 372 506)

Démolition et excavation I. Piché et fils



Index mandats (Cad. Qc)

Lots (Cad. Qc)

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000
Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000
Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000

Flèches d'annotations - Numéro de lot

Annotations - Plan complémentaire, disponible à 1:5 000

Flèches d'annotations - Plan complémentaire

Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:20 000

Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:10 000

Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:5 000

Flèches d'annotations - Dimension de lot

Annotations - Superficie, disponible à 1:20 000

Annotations - Superficie, disponible à 1:10 000



Échelle : 1 / 2 750

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2016



Préparé par:
Henri Sihomou
Secteur municipal (C)
2016-04-26



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-04-26 15:21:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1149462724
Nom	DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.

Adresse du domicile

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Piché
Prénom	Luc

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2000-07-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2000-07-18
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2000-07-14 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-02-24
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-02-24 2014
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4214
Activité	Travaux d'excavation et de nivellement
Précisions (facultatives)	EXCAVATION

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles
Précisions (facultatives)	CONSTRUCTION ET DÉMOLITION

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec De 11 à 25
--

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire	
Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.	
Nom	PICHÉ, LUC
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Deuxième actionnaire	
Nom	PICHÉ, MARC
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	PICHÉ, LUC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Nom	PICHÉ, MARC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

--

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-02-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-08-06
Déclaration annuelle 2011	2012-08-29
Déclaration annuelle 2010	2012-02-16
Déclaration de mise à jour courante	2011-06-10
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-09
Déclaration modificative	2010-01-21
Déclaration modificative	2009-09-22
État et déclaration de renseignements 2008	2009-06-16
État et déclaration de renseignements 2007	2008-07-09
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-18
Déclaration modificative	2006-05-02
Déclaration annuelle 2005	2005-12-06
Déclaration modificative	2005-08-31
Déclaration annuelle 2004	2004-11-04
Déclaration modificative	2004-03-31
Déclaration annuelle 2003	2003-10-23
Déclaration annuelle 2002	2002-11-30
Déclaration modificative	2002-01-16
Déclaration annuelle 2001	2001-10-25
Déclaration annuelle 2000	2001-01-19
Déclaration d'immatriculation	2000-07-18

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2006-05-02

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.		2000-07-14		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
PAVAGE PICHÉ		2006-05-02		En vigueur

© Revenu Québec, 2015



Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: VILLE DE GATINEAU

en vigueur pour les exercices financiers: 2015, 2016 et 2017

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: 1907 BOULEVARD MALONEY EST
 Arrondissement: GATINEAU
 Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 1 372 503
 Numéro matricule: 7941-55-1567
 Utilisation prédominante: 6646 ENTREPRISE D'EXCAVATION, DE NIVELLEMENT, DE DEFRICHAGE ET INSTALLATIONS DE FOSSES SEPTIQUES
 Numéro d'unité de voisinage: 1770
 Dossier d'évaluation No: 106 025

2. Propriétaire

Nom: DEMOLITION ET EXCAVATION L. PICHE & FILS
 Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale
 Adresse postale: 41 RUE DE VALCOURT
 Municipalité: GATINEAU (QUEBEC) J8T 8G8
 Date d'inscription au rôle: 2015-01-30 Complément: A/S LUC ET MARC PICHE

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: 63,33 m
 Superficie: 40 399,30 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages: 1
 Année de construction: 1987
 Aire d'étages: 826,6 m²
 Genre de construction:
 Lien physique: Jumelé
 Nombre de logements: 0
 Nombre de locaux non résidentiels: 1
 Nombre de chambres locatives: 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2013-07-01
 Valeur du terrain: 440 400\$
 Valeur du bâtiment: 1 078 200\$
 Valeur de l'immeuble: 1 518 600\$
 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 1 451 200\$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentiel, classe 10
 Immeuble: Valeur imposable: 1 518 600\$ Valeur non imposable: 0\$

Annexe 5 : Mosaïque Photos.



DSCF3676.JPG



DSCF3677.JPG



DSCF3678.JPG



DSCF3679.JPG



DSCF3680.JPG



DSCF3681.JPG



DSCF3682.JPG



DSCF3683.JPG



DSCF3684.JPG



DSCF3685.JPG



DSCF3686.JPG



DSCF3687.JPG



DSCF3688.JPG



DSCF3689.JPG



DSCF3690.JPG



DSCF3691.JPG



DSCF3692.JPG



DSCF3693.JPG



DSCF3694.JPG



DSCF3662.JPG



DSCF3663.JPG



DSCF3664.JPG



DSCF3665.JPG



DSCF3666.JPG



DSCF3667.JPG



DSCF3668.JPG



DSCF3669.JPG



DSCF3670.JPG



DSCF3671.JPG



DSCF3672.JPG



DSCF3673.JPG



DSCF3674.JPG



DSCF3675.JPG

Gatineau, le 10 août 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.
1907, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8R 3Z2

N/Réf. : 7550-07-01-00195-00
401378804

Objet : Entreposage et concassage de bloc ciment, du béton et de l'asphalte sans autorisation au 1907, boul. Maloney Est, Gatineau

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 15 juillet 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit l'entreposage de bloc ciment, du béton, et de l'asphalte sans certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1
- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit le concassage de bloc de ciment, du béton sans certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

...2

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 9 septembre 2016, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la Loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministre.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis. Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

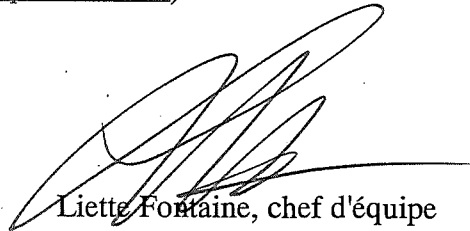
- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Henri Sihomnoue au 819 772-3434, poste 229 ou à l'adresse courriel henri.sihomnoue@mddelcc.gouv.qc.ca

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

LF/HS/ng



Liette Fontaine, chef d'équipe
Secteur municipal, hydrique, naturel,
agricole et pesticides



**AVIS DE RÉCLAMATION
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE**

Gatineau, le 14 septembre 2016

Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.
1907, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8R 3Z2

N/Réf : 7550-07-01-00195-00
401380345

Le 15 juillet 2016, il a été constaté par un inspecteur de notre direction régionale que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements au 1907, boulevard Maloney Est à Gatineau et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5000 \$ à l'égard du manquement suivant :

A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit l'entreposage de bloc ciment, de béton et d'asphalte.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al.1

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont fournis.

Valérie Grandmont
Directrice régionale

AVIS DE RÉCLAMATION

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à l'adresse ci-dessous.

Date : 14 septembre 2016	Sanctions administratives pécuniaires Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Édifice Marie-Guyart 3 ^e étage, boîte 11 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7
Nom : Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.	
Sanction n° 401380345	
Montant : 5000 \$	

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

La détermination du montant d'une sanction administrative pécuniaire n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi sur la qualité de l'environnement ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement du montant dû avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'un des trois moments suivants selon le cas : à l'expiration du délai de 30 jours prévu pour demander le réexamen de la décision; à l'expiration du délai de 60 jours prévu pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec; ou à l'expiration du délai de 30 jours suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction administrative pécuniaire pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi sur la qualité de l'environnement vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction administrative pécuniaire. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions administratives pécuniaires. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@mddelcc.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
29^e étage, boîte 13
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veuillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.

retro
15-02-2017
Laisser mesurer
que j'ai observé +
H. que je puis le donner
jusqu'au réseau
à la conformité

PLAINTÉ À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) du Ministère est responsable du traitement des plaintes à caractère environnemental. Vous devez donc adresser votre plainte au bureau du CCEQ qui dessert la région où se déroule l'activité faisant l'objet de la plainte. Vous pouvez transmettre votre plainte par courrier électronique, par la poste, par télécopieur, par téléphone, ou en personne. **Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.** Vous pouvez tout de même déposer votre plainte en conservant l'anonymat, mais le Ministère ne sera toutefois pas en mesure de vous renseigner sur les suites données à cette plainte.

Pour plus d'informations concernant le traitement des plaintes à caractère environnemental, vous pouvez consulter notre site Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/plaintes/plaintes-env.htm>.

Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement. En tout temps, vous pouvez joindre l'équipe d'Urgence-Environnement en composant sans frais le 1-866-694-5454.

1. IDENTIFICATION DU PLAIGNANT ANONYME

<input type="checkbox"/> Mme	<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom et prénom :	
		53-54	
Adresse (n°, rue, app., municipalité, province, code postal) :			
Courriel :			
Téléphone :			53-54
	Résidence	Travail	Autre

2. IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTÉ

Nom (individu ou entreprise visé par la plainte) :
Excavation et Démolition Piché
Adresse (n°, rue, app., municipalité, province, code postal) :
1907, boulevard Maloney Est, Gatineau
Autres précisions (lots, repères physiques, trajet, présence d'un danger, etc.) :

3. OBJET DE LA PLAINTÉ

(description de l'activité, de la situation, des travaux, du milieu touché, de la nuisance, de l'impact sur la santé ou sur l'environnement, etc.)

Recevrait plusieurs camions de matériaux de démolition (béton, laine minérale, gypse) chaque jour. Les matériaux seraient entreposés directement sur le sol.

Le plaignant veut savoir s'il a une autorisation pour faire cela.

Depuis quand la problématique a-t-elle été constatée ?

La problématique est-elle la même actuellement ?

Oui Non

Votre plainte concerne-t-elle une résidence privée ?

Oui Non

Avez-vous communiqué avec la municipalité concernée ?

Oui Non

Si oui, quelle réponse avez-vous obtenue de la part de la municipalité concernée ?

DATE : 26-01-2017

SECTION RÉSERVÉE AU MINISTÈRE

SECTEUR D'ACTIVITÉ :	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Pesticides	<input type="checkbox"/> Industriel	<input checked="" type="checkbox"/> Municipal	<input type="checkbox"/> Hydrique
-----------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---	-----------------------------------

PRISE EN CHARGE

Plainte reçue par : Amélie Fortin	Date de réception de la plainte : 2016-12-26
Personne responsable (chef d'équipe) : Liette Fontaine	Date de prise en charge : 2017-01-31

Le plaignant a été informé que :	Par :	Date :
<input type="checkbox"/> il doit s'adresser à un autre organisme car sa plainte ne relève pas de la compétence du ministère.		
<input checked="" type="checkbox"/> sa plainte sera remise à un chef d'équipe pour validation, et si elle ne relève pas de la compétence du ministère, il sera contacté pour en être informé.	Amélie Fortin	2017-01-26
<input type="checkbox"/> puisqu'il désire conserver l'anonymat, il ne pourra pas être renseigné sur les suites données à sa plainte.		
<input checked="" type="checkbox"/> sa plainte est recevable et qu'un représentant du ministère communiquera avec lui dans un délai de 40 jours ouvrables suivant la réception de sa plainte, afin de l'informer du bien-fondé de sa plainte et du suivi du dossier.	Amélie Fortin	2017-01-31
<input type="checkbox"/> une inspection sera effectuée dès que les conditions météorologiques le permettront, et qu'un représentant du ministère communiquera avec lui une fois l'inspection effectuée, afin de l'informer du bien-fondé de sa plainte et du suivi du dossier.		

COMMENTAIRES DU CHEF D'ÉQUIPE

--

SAISIE SAGO

N° de demande :	250615096	N/Réf. :	
Demandeur (plaignant) :		Téléphone :	
Type de formulation :	(sélectionner)	* écrite ou électronique : accusé de réception à transmettre dans les 5 jours ouvrables	
Catégorie :	(sélectionner)		
Objet :			
N° du lieu d'intervention :	X2153606	<input type="checkbox"/> Lieu d'intervention à créer	
Nom du lieu :			
Type de lieu :			
Adresse :			
Municipalité :			
Lot(s)/Rang/Cadastre :			
Coordonnées GPS :	Latitude (sélectionner le type de coordonnées) (sélectionner la méthode de cueillette)	Longitude	
N° d'intervenant :	Y2059527	<input type="checkbox"/> Intervenant à créer	
Nom de l'intervenant :			
NEQ :			
Implication relative au lieu :	(sélectionner)	En date du :	
Adresse :	(sélectionner le type d'adresse)		
Municipalité :			
N° d'intervention :	301271168	<input type="checkbox"/> Intervention à créer	
Type d'intervention :	(sélectionner)		
Priorité :			
Objet :	<input type="checkbox"/> Identique à l'objet de la demande		
Type d'action / Type de ressource :			- +
Action :		Ressource :	
Références légales :			- +
Loi	Règlement/Directive/Politique (RDP)	Article	
Personne responsable :			
Date d'assignation :	2017-01-31		

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Outaouais
Région : Outaouais

1 Identification

Date de l'intervention : 2017-02-13	Heure de début : 10 h 38	Heure de fin : 11 h 25
Intervention effectuée par : Amélie Fortin		
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande

N° de demande :	1) 200610096 2) 200463470	Type de demande :	1) Plainte à caractère environnemental 2) Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande :	Recevrait plusieurs camions de matériaux de démolition (béton, laine minérale, gypse) chaque jour. Les matériaux seraient entreposés directement sur le sol. Plaignant veut savoir s'il y a une autorisation pour faire cela.		

1.2 Intervention

N° d'intervention :	1) 301221168 (plainte) 2) 301064971 (suivi de manquement)	Type d'intervention :	1) Inspection 2) Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. :	1) 7550-07-01-00195-00 2) 7550-07-01-00195-00	N° de document :	1) 401566909 2) 401567174
But de l'intervention :	1) Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la réception de matériaux secs au 1907 boulevard Maloney Est à Gatineau 2) Vérifier si les manquements signifiés dans l'avis de non-conformité du 8 août 2016 ont été corrigés		

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2153606 Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 1907, boulevard Maloney Est Gatineau (Québec) J8R 3Z2
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,510305555600:-75,543916666700

3 Intervenant du lieu

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.	Propriétaire	1907, boulevard Maloney Est Gatineau (Québec) J8R 3Z2	Y2059527	X2153606

4 Condition météo

Description : -7° Celsius	<input type="checkbox"/> SO
	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Locataire	----
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Employé	----

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :	53-54		

6 Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
-----------------------	------------------------------	---	----------------------	------------------------------	---

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 26	Nombre de photos intégrées au rapport : 15
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Amélie Fortin avec un appareil photo de type Olympus Stylus Tough-3000. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-07\foram01\7550-07-01-00195-00\2017-02-13</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

8 Grille d'intervention annexée <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

9 Autre pièce annexée au rapport - + <input type="checkbox"/> SO
--

Type de pièce	Numéro	Titre
Croquis	1	Croquis du 1907, boulevard Maloney Est, Gatineau
Carte	2	Carte de localisation du 1907 boulevard Maloney Est
Document	3	Calcul de la hauteur de l'amoncellement d'asphalte et des volumes
Document	4	Rôle d'évaluation foncière de la Ville de Gatineau – Lot 1 372 503
Document	5	Extrait du registre des entreprises du Québec – Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
Document	6	Extrait du registre des entreprises du Québec – 9184180 Canada inc.

10 Équipement utilisé - + <input type="checkbox"/> SO

Type d'équipement	Modèle	Commentaire
Clinomètre	Sunto	
Télémètre	Yardage Pro – Sport 450	

11 Échantillon - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

12 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO

Le 26 janvier 2017, une plainte est reçue au ministère concernant la réception de matériaux de démolition au 1907 boulevard Maloney Est à Gatineau.

En consultant le dossier, je réalise que plusieurs plaintes ont déjà été reçues pour ce même lieu.

En mars 2015, une première plainte concernant l'entreposage de matériaux secs en vrac a été reçue au ministère. L'inspection avait conclu à une plainte non fondée étant donné que la quantité de matériaux secs entreposés était inférieure à 60m³.

En mai de la même année, une nouvelle plainte est reçue concernant un remblai dans un milieu humide. L'inspecteur conclut que la plainte est sans fondement.

En avril de l'année suivante, l'entreposage de matériaux secs dans la cour de l'entreprise fait de nouveau l'objet d'une plainte. Cette fois, l'inspecteur conclut au bien-fondé de la plainte. Un avis de non-conformité est envoyé pour avoir entreposé des matériaux secs sans certificat d'autorisation et pour la présence de matières résiduelles sur le site.

En juillet 2016, une nouvelle plainte est introduite à nos services concernant la réalisation de concassage occasionnant du bruit et de la poussière. La plainte s'avère fondée pour le concassage et le rapport d'inspection établit que l'entreprise continue à entreposer plus de 60m³ de matériaux secs sans certificat d'autorisation. Un avis d'infraction est émis à la compagnie pour un manquement à l'article 22 al.1 (entreposage et concassage) et une sanction administrative pécuniaire est imposée au contrevenant.

Depuis la première inspection de 2015, le propriétaire allègue qu'une demande de certificat d'autorisation est en cours de préparation par 23-24 ceci a été confirmé par le consultant. En avril 2016, celui-ci affirmait que la demande serait déposée incessamment.

Le 13 février 2017, je me rends sur les lieux afin de vérifier le bien-fondé de la plainte et par le fait même vérifier si les manquements de la dernière inspection ont été corrigés.

13 Description de l'intervention

À mon arrivée sur le site, je me dirige vers le bâtiment d'accueil. Je rencontre 53-54 dans le garage de l'édifice. Celui-ci m'indique qu'il est seulement locataire et m'accompagne pour trouver quelqu'un dans les bureaux administratifs de l'immeuble. Ne trouvant personne, 53-54 me dirige vers le garage de l'entreprise qui se trouve dans un bâtiment détaché dans la cour de celle-ci. À cet endroit, je rencontre 53-54 qui m'atteste qu'aucun responsable n'est présent sur le site et me fournit le numéro de téléphone de son patron, M. Luc Piché (53-54). Il me confirme ensuite que l'entreprise reçoit bien des matériaux secs sur le site. J'avise 53-54 que je vais procéder à l'inspection du site.

Les bureaux administratifs de l'entreprise ainsi que le garage se trouvent séparés de l'aire d'entreposage des matériaux secs (au nord du site) par une clôture. On peut lire, sur une affiche installée sur celle-ci : « Informer vous avant de dompé ! » (photo 1).

13 Description de l'intervention

Un chemin d'accès traverse le lot du nord au sud jusqu'à un petit cours d'eau, à la hauteur duquel le chemin cesse d'être déblayé (photo 2).

Côté ouest du chemin

En pénétrant dans l'aire d'entreposage, à l'ouest de l'entrée, j'observe un abri contenant du sel de voirie (photo 3).

Légèrement au nord de celui-ci, je remarque une zone d'entreposage de divers articles, notamment des pelles, des remorques et un véhicule récréatif (photo 4).

Puis toujours en remontant un peu au nord, j'observe 4 conteneurs vides entreposés (photo 5).

Durant mon inspection, un camion identifié avec un logo de la compagnie Excavation et démolition Piché vient déposer sur le site un conteneur (photo 6). Celui-ci est pratiquement vide, à l'exception d'un petit amas de métal.

Puis, avant d'arriver à la section non déneigée du chemin, j'observe sur une certaine distance, un amoncellement de ce qui me semble être de la terre entreposée en bordure du chemin (photo 7).

Côté est du chemin

Du côté est du chemin, j'observe 5 amas de matériaux secs entreposés sur le terrain. Il faut noter qu'une bonne couche de neige recouvre les amoncellements et l'aire d'entreposage, ce qui rend plus difficile la prise de mesures et l'identification de la nature exacte des amas. Je me fie à la portion des matériaux visibles à la surface des amas pour en déterminer la composition.

Il y a d'abord un amoncellement de bois au sud de l'aire d'entreposage, adjacent à la clôture séparant les bureaux administratifs de l'aire d'entreposage (photo 8). C'est d'ailleurs ce matériel qui avait été observé à cet emplacement lors de l'inspection du 15 juillet 2017.

Au nord de cet amoncellement, vers le centre du lot, j'observe trois amoncellements sous la neige (photo 9). Je note des morceaux d'asphalte à la surface de l'amoncellement le plus à l'est des trois (photo 10 et 11). Les deux plus à l'ouest sont constitués de morceaux de béton (photo 12, 13, 14).

Afin d'évaluer si la quantité de matériaux secs entreposés dans la cour dépasse les 60 mètres cubes, je note les dimensions de l'amas d'asphalte. Les déplacements étant rendus difficiles en raison de l'important tapis de neige au sol, je me place à une extrémité de l'amoncellement et vise avec le télémètre l'autre extrémité. J'obtiens une lecture de 28m. Je mesure ensuite la largeur de l'amas et obtiens une lecture de 11m. Je vise ensuite avec un clinomètre et un télémètre le point le plus haut de l'amoncellement. J'obtiens un angle de 20% et une distance de 12m. Je note ensuite une estimation visuelle de la hauteur afin de valider mon calcul (3m).

Je me rends finalement à l'amoncellement le plus au nord du site (photo 15). Des morceaux de béton sont également visibles à sa surface. J'estime à l'œil sa hauteur à 3 m et mesure au télémètre sa longueur et sa largeur (21m X 13m).

Je quitte le site.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Je calcule les volumes des deux amoncellements mesurés sur le site afin de valider qu'il y a plus de 60m³ de matériaux secs d'entreposés. J'obtiens un volume de 2029.44 m³.

Je vérifie dans le Système d'Aide à la Gestion des Opérations (SAGO) si une demande d'autorisation a été déposée au ministère. Je constate qu'aucune demande n'est ouverte à ce sujet.

Je vérifie le rôle d'évaluation foncière du lot 1 372 503 sur le site de la Ville de Gatineau et je constate que le propriétaire est la compagnie 9184180 Canada inc. Je vérifie au registre des entreprises du Québec (REQ) et les actionnaires de la compagnie sont M. Luc et Marc Piché, les deux mêmes actionnaires de la compagnie Démolition et excavation L. Piché et fils inc. Les secteurs d'activités inscrits au REQ pour la compagnie 9184180 Canada inc. sont : « sociétés de portefeuille et location d'immeubles ». Il est donc peu probable que cette compagnie soit responsable de l'entreposage des matériaux secs retrouvés sur le lieu.

Le 14 février 2017, je laisse un message à M. Piché afin de savoir l'avancement de la demande de certificat d'autorisation. Le 15 février 2017, M. Piché me rappelle. Je lui dis que j'ai reçu une plainte et qu'en réalisant l'inspection j'ai observé qu'il y avait plus de 60m³ de matériaux secs entreposés sur son terrain. Il me dit que depuis la dernière inspection (juillet 2016) il n'a rentré aucun nouveau matériel sur le site et que je peux le valider avec les photos. Je lui dis que même s'il ne rentre pas de nouveau matériel, il ne peut pas entreposer les matériaux secs sur son site sans certificat d'autorisation et qu'il devra les sortir et les envoyer dans un lieu autorisé. Je lui demande de m'envoyer les photos et les factures lorsque cela sera fait.

Je lui demande où en est la demande de certificat d'autorisation. Il me dit qu'il rencontre son consultant demain soir et que celui-ci lui aurait dit que tous les documents étaient prêts pour le dépôt. Il m'explique qu'une partie des délais seraient attribuables au fait que la ville et le ministère ont changé le statut d'un milieu humide sur le site en fossé. Il m'invite à communiquer avec 53-54 de la 23-24 afin d'obtenir plus de détails sur la demande de certificat d'autorisation.

Je lui dis qu'il recevra un avis de non-conformité pour le manquement observé sur le site.

Le 15 février, je communique avec 53-54 de 23-24. Celui-ci m'indique qu'il finalise les documents pour la demande de certificat d'autorisation. Il me précise qu'il rencontrera M. Piché le 16 février 2017 afin de lui faire signer les derniers documents. Il me dit que la demande devrait être déposée au courant de la semaine prochaine.

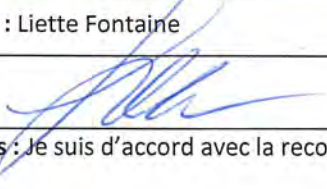
15 Conclusion	
<u>Conclusion relative à l'avis de non-conformité du 10 août 2016</u>	
Manquement à l'article 115.25(2) et 22 al.1 pour concassage sans certificat d'autorisation Au moment de l'inspection je n'ai observé aucun signe de concassage et n'ai remarqué aucune machinerie à cet effet.	
Manquement à l'article 115.25(2) et 22 al.1 pour entreposage d'une quantité de matériaux secs supérieur à 60m³ sans certificat d'autorisation Il y a toujours sur le site entreposage d'une quantité de matériaux secs supérieurs à 60m ³ .	
<u>Conclusion relative à la plainte</u>	
La plainte est fondée puisqu'il y a entreposage d'une quantité de matériaux secs supérieurs à 60m ³ .	

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		- + <input type="checkbox"/> SO
1	Manquement : Avoir entreposé une quantité de matériaux secs supérieurs à 60m ³ sans certificat d'autorisation	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 et 115.25(2)	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Explication : Il y a présence de résidences à proximité, le risque existe, mais il est faible.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Étant donné les conditions hivernales, je n'ai pas pu observer si les matières étaient déposées directement sur le sol, mais puisque l'entreposage n'est pas encadré, il est possible qu'il occasionne un impact sur l'environnement. Complètement réversibles	
Les conséquences sont :		
Explication : Un certificat d'autorisation peut être obtenu		
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)		
Explication :		

16.1 Facteurs aggravants		<input type="checkbox"/> SO
<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 15 mars 2013 → article 115.25(2) et 22 al.1 de la LQE - 22 mars 2013 → article 22 al.1 de la LQE - 11 juin 2013 → article 115.25(2) et 22 al.1 de la LQE - 5 mars 2014 → article 66 al.2 de la LQE - 19 juin 2014 → 115.25(2) et 22 al.1 de la LQE - 20 novembre 2014 → article 115.25(2) et 22 al.1 de la LQE - 20 mai 2016 → 66 al.1 et 115.25(2) de la LQE - 10 août 2016 → 115.25(2) et 22 al.1 de la LQE 	
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :	

16.2 Facteurs atténuants		<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/>	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.	
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.	
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer : Une demande d'autorisation est en cours d'élaboration par un consultant 23-24 depuis près de deux ans	

17 Recommandations	
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants	
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à la compagnie Démolition et Excavation L. Piché et fils inc. pour avoir entreposé plus de 60m ³ de matériaux secs sans certificat d'autorisation. Étant donné qu'une SAP a été émise en septembre 2016 pour ce manquement je ne recommande pas d'évaluer la possibilité d'envoyer une sanction administrative pécuniaire. De plus, comme la demande de certificat d'autorisation sera déposée sous peu, je ne suggère pas d'envoyer le dossier aux enquêtes. Je recommande toutefois d'effectuer un suivi du dossier suite à la fonte des neiges afin de valider si le manquement a été corrigé.	
Rédigé par : Amélie Fortin	Fonction : Inspectrice
Signature : <i>Amélie Fortin</i>	Date de signature : 16-02-2017

18 Vérification du rapport d'intervention	
Approuvé par : Liette Fontaine	Fonction : Chef d'équipe, secteur agricole, pesticide, municipal, hydrique et naturel
Signature : 	Date : 2017-02-20
Commentaires : Je suis d'accord avec la recommandation de l'inspectrice.	



P1010003.JPG

Image 1. Vue sur la clôture séparant l'aire d'entreposage des bâtiments administratifs et du garage



P2130020.JPG

Image 2. Cours d'eau près duquel le chemin cesse d'être déneigé



P2130004.JPG

Image 3. Abri pour le sel déglaçant



P2130005.JPG

Image 4. Aire où sont, entre autres, entreposés des remorques, des pelles et un véhicule récréatif



P2130006.JPG

Image 5. Vue sur les 4 conteneurs vides entreposés à l'ouest du chemin



P2130009.JPG

Image 6. Vue sur un camion identifié avec le logo de la compagnie et venu déposer un conteneur sur le site



P2130022.JPG

Image 7. Vue sur l'amoncellement de terre longeant une partie de la section ouest du chemin d'accès



P2130010.JPG

Image 8. Vue sur l'amoncellement de bois retrouvé au sud de l'aire d'entreposage



P2130026.JPG

Image 9. Vue sur les trois amoncellements retrouvés au centre de l'aire d'entreposage



P2130011.JPG

Image 10. Amoncellement d'asphalte



P2130014.JPG
Image 11.



P2130012.JPG
Image 12. Amas de béton



P2130027.JPG

Image 13. Morceaux de béton visibles à la surface des amas de béton



P2130028.JPG

Image 14. Morceaux de béton visibles à la surface des amas de béton



P2130018.JPG

Image 15. Vue sur l'amas de béton le plus au nord de l'aire d'entreposage

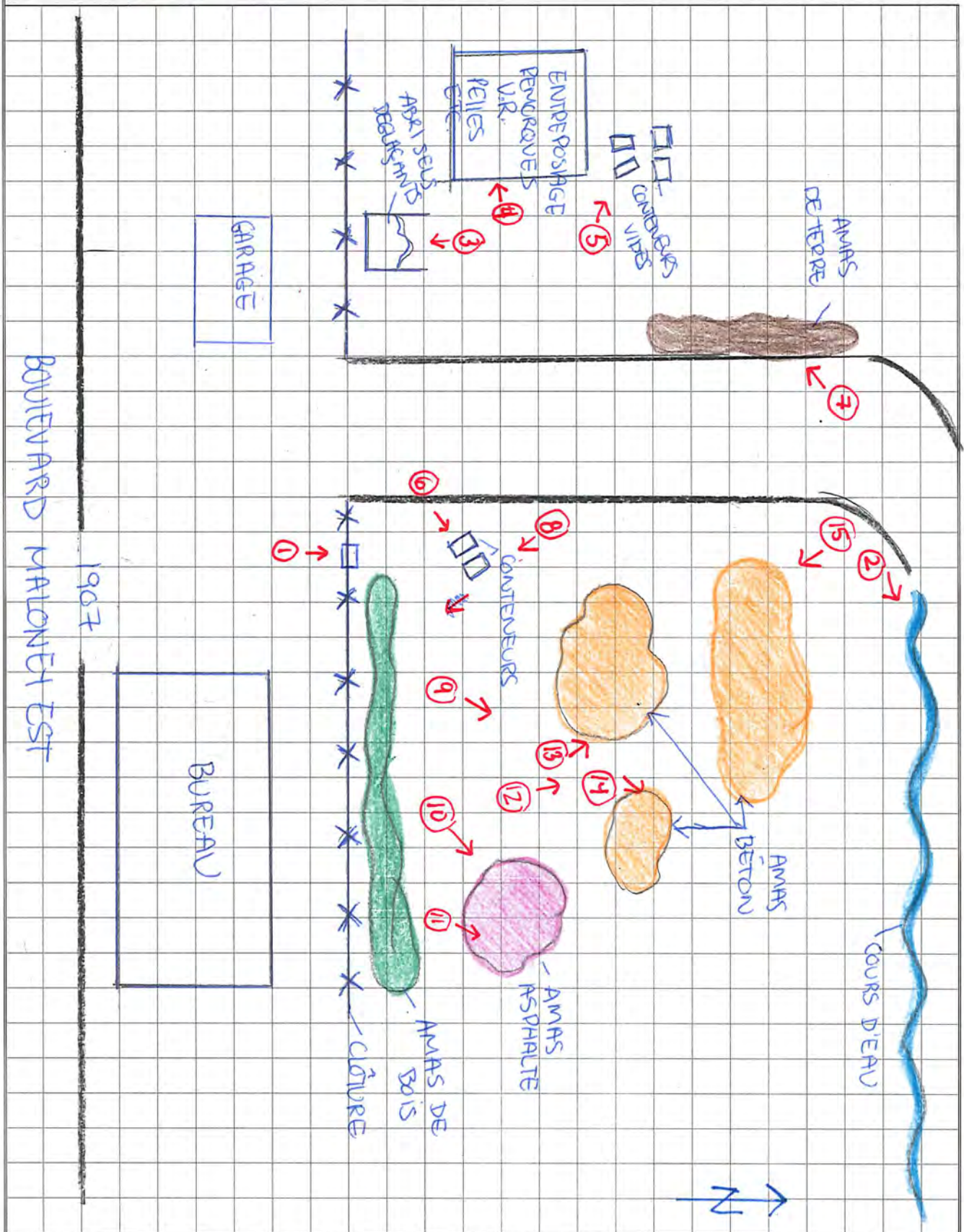
Annexe 1: CROQUIS DU 1907 BOUL. MALONEY EST

Lieu inspecté : Demolition et excavation L. Piché et fils

N° REF. 7550-07-01-00195-00

NOTE :

 : photos



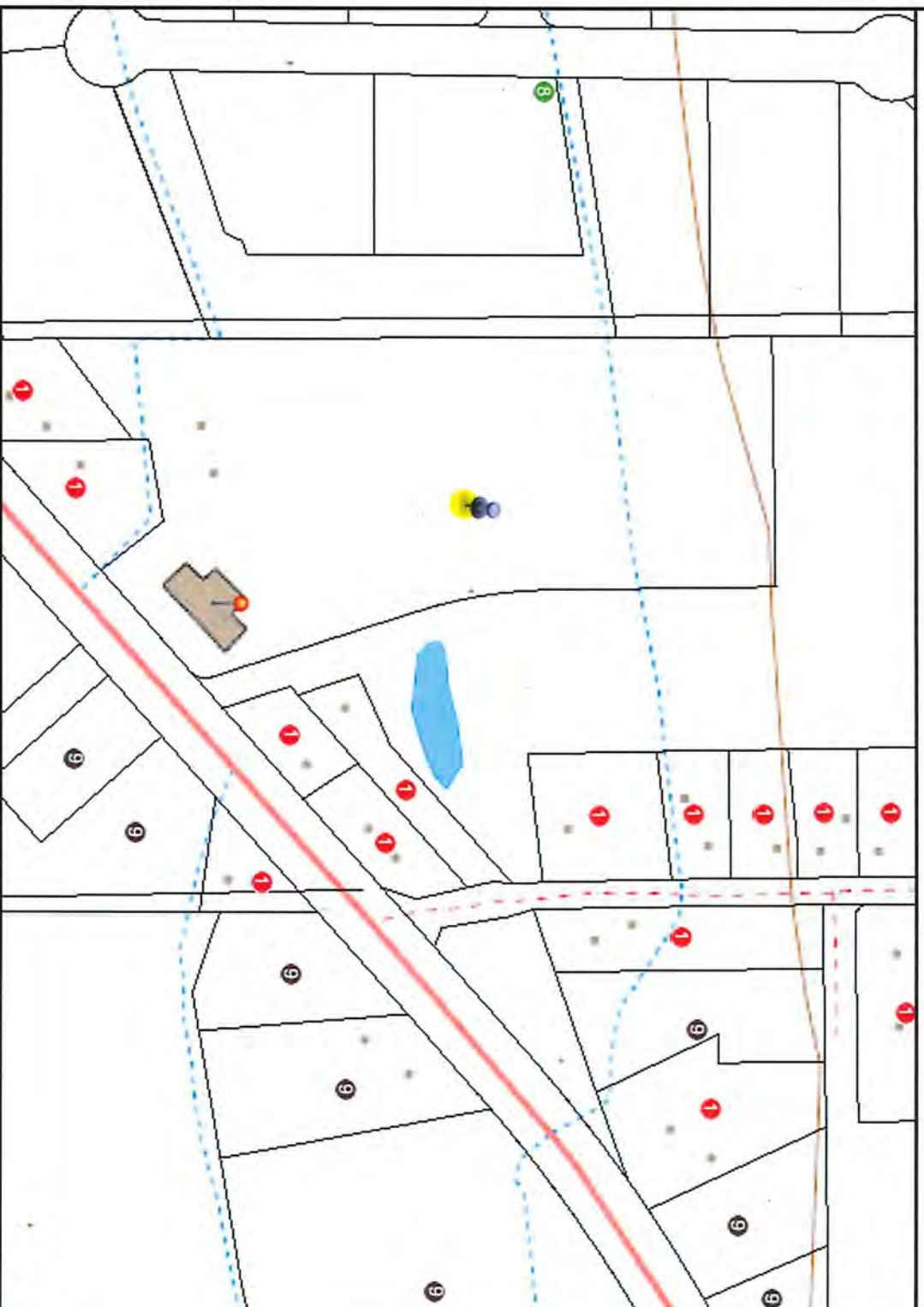
RÉALISÉ PAR : Amélie Fortin
(nom)

Amélie Fortin
(signature)

2017 / 02 / 14
a m j

Annexe 2: Carte de localisation du 1907 boulevard Maloney Est

Démolition et Excavation L. Piché et fils



Echelle : 1 / 3 064



Sourcé(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2017



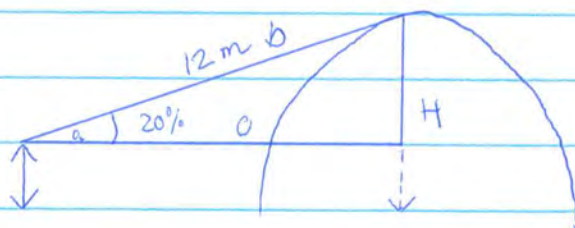
- ▲ Milieux humides détaillés
 - Eau peu profonde
 - Marais
 - Marécage
 - Prairie humide
 - Tourbière ouverte fen (minérotrophe)
 - Tourbière ouverte bog (ombrotrophe)
 - Tourbière boisée
- ▲ Milieux humides écoforestiers
 - Étang / mare
 - Marécage résineux pauvre
 - Marécage résineux très pauvre
 - Marécage résineux riche
 - Marécage feuillu riche
 - Marécage mixte riche
 - Bog, fen et marais non différenciés
 - Marécage arbustif
 - Marécage inondé
- ▲ Milieux humides potentiels
- ▲ Unités d'évaluation foncière
 - ① Résidentielle
 - ② Industrielles
 - ③ Transports
 - ④ Commerciale
 - ⑤ Services
 - ⑥ Loisirs



Préparé par:
Amélie Fortin
Secrétaire municipale (C)
2017-02-15

Annexe 3 : Calcul de la hauteur de l'amoncellement d'asphalte et des volumes

Amas
d'asphalte



degré d'inclinaison $20\% = 11,31^\circ$

$$H = b \cdot \sin a$$

$$H = 12 \text{ m} \cdot \sin 11,30^\circ$$

$$= 3,93 \text{ m}$$

$$\# V = 28 \text{ m} \times 11 \text{ m} \times 3,93 \text{ m} = 1210,44 \text{ m}^3$$

Amas de béton
le + au nord

h est $\odot = 3 \text{ m}$

$$V = 21 \text{ m} \times 13 \text{ m} \times 3 \text{ m} = 819 \text{ m}^3$$



Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: VILLE DE GATINEAU

en vigueur pour les exercices financiers: 2015, 2016 et 2017

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: 1907 BOULEVARD MALONEY EST
 Arrondissement: GATINEAU
 Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 1 372 503
 Numéro matricule: 7941-55-1567
 Utilisation prédominante: 6646 ENTREPRISE D'EXCAVATION, DE NIVELLEMENT, DE DEFRICHAGE ET INSTALLATIONS DE FOSSES SEPTIQUES
 Numéro d'unité de voisinage: 1770
 Dossier d'évaluation No: 106 025

2. Propriétaire

Nom: 9184180 CANADA INC.
 Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale
 Adresse postale: 1907 BOULEVARD MALONEY EST
 Municipalité: GATINEAU (QUEBEC) J8R 3Z2
 Date d'inscription au rôle: 2016-04-29 Complément: A/S LUC ET MARC PICHE

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

<u>Caractéristiques du terrain</u>		<u>Caractéristiques du bâtiment principal</u>	
Mesure frontale:	63,33 m	Nombre d'étages:	1
Superficie:	40 399,30 m ²	Année de construction:	1987
		Aire d'étages:	826,6 m ²
		Genre de construction:	.
		Lien physique:	Jumelé
		Nombre de logements:	0
		Nombre de locaux non résidentiels:	1
		Nombre de chambres locatives:	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2013-07-01
 Valeur du terrain: 440 400\$
 Valeur du bâtiment: 1 078 200\$
 Valeur de l'immeuble: 1 518 600\$
 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 1 451 200\$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentiel, classe 10
 Immeuble: Valeur imposable: 1 518 600\$ Valeur non imposable: 0\$

Annexe 5: Extrait du REQ - Démolition et excavation L. Piché et fils inc.



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2017-02-15 08:15:31

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1149462724
Nom	DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.

Adresse du domicile

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Démolition et excavation L. Piché et fils inc.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Piché
Prénom	Luc
Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2000-07-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2000-07-18
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2000-07-14 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-02-24
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2016-09-28 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2017	2018-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4214
Activité	Travaux d'excavation et de nivellement
Précisions (facultatives)	EXCAVATION

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles

Précisions (facultatives)

CONSTRUCTION ET DÉMOLITION

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 11 à 25

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom	PICHÉ, LUC
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	PICHÉ, MARC
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	PICHÉ, LUC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Nom	PICHÉ, MARC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-09-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-02-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-08-06
Déclaration annuelle 2011	2012-08-29
Déclaration annuelle 2010	2012-02-16
Déclaration de mise à jour courante	2011-06-10
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-09
Déclaration modificative	2010-01-21
Déclaration modificative	2009-09-22
État et déclaration de renseignements 2008	2009-06-16
État et déclaration de renseignements 2007	2008-07-09
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-18
Déclaration modificative	2006-05-02
Déclaration annuelle 2005	2005-12-06
Déclaration modificative	2005-08-31
Déclaration annuelle 2004	2004-11-04
Déclaration modificative	2004-03-31
Déclaration annuelle 2003	2003-10-23
Déclaration annuelle 2002	2002-11-30
Déclaration modificative	2002-01-16
Déclaration annuelle 2001	2001-10-25
Déclaration annuelle 2000	2001-01-19
Déclaration d'immatriculation	2000-07-18

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2006-05-02

Nom


Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHÉ & FILS INC.		2000-07-14		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
PAVAGE PICHÉ		2006-05-02		En vigueur

© Revenu Québec, 2015

Annexe 6: Extrait du REQ - 9184180 Canada inc.

Registraire
des entreprisesQuébec 

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2017-02-14 15:23:49

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1170719513
Nom	9184180 CANADA INC.

Adresse du domicile

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	9184180 CANADA INC.
---------------------	---------------------

Adresse	1907 boul. Maloney E Gatineau (Québec) J8R3Z2 Canada
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2015-02-12
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2015-02-12
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2015-02-10 Constitution
Régime constitutif	

CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R.C. (1985), c. C-44

Régime courant

CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-02-12
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2017-02-08 2016
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2017	2018-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9999
Activité	Autres services
Précisions (facultatives)	Location d'immeubles

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom de famille	Piché
Prénom	Luc
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Deuxième actionnaire

Nom de famille	Piché
Prénom	Marc
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il existe une convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Piché
Prénom	Luc
Date du début de la charge	2015-02-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	80 ch. Sabourin Cantley (Québec) J8V3M6 Canada

Nom de famille	Piché
Prénom	Marc
Date du début de la charge	2015-02-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	40 av. des Jonquilles Gatineau (Québec) J9A2H8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-02-10
Déclaration d'immatriculation	2015-02-12

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2015-02-12

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9184180 CANADA INC.		2015-02-12		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

© Revenu Québec, 2015

Gatineau, le 24 février 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Démolition et excavation L. Piché & Fils inc.
1907, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8R 3Z2

N/Réf. : 7510-07-01-00195-00
401567770

**Objet : Entreposage de matériaux secs sans certificat d'autorisation au
1907, boulevard Maloney Est, Gatineau**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 13 février 2017 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir entreposé des matériaux secs sans certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 24 mars 2017 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un

...2

manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :


- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Amélie Fortin au 819 772-3434, poste 216 ou à l'adresse courriel amelie.fortin@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

LF/AF/at



Liette Fontaine, chef d'équipe
Secteurs agricole, municipal, pesticides,
hydrique et naturel